

#### **Bienvenue!**

#### Groupe d'experts Électrotechnique (GE ET)

# Colloque spécialisé sur les installations électriques Nouveautés des réglementations

Mercredi 26 avril 2023, Allresto, Berne

#### Salutations personnelles à:

- Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP
- Hermann Willi, chef de la section Installations électriques, OFT
- François Fellay, interprète, Teletrad

#### Intervenants:

- Thomas Bolleter, chef de la gestion technologique des installations du courant de traction, CFF
- Enrico De Cassan, chef spécialisé des voies, VBZ
- Markus Enzler, chef des installations électriques, RBS
- Daniel Gerber, président du groupe de travail de l'UTP Pénurie d'électricité, CFF
- Godot Gröner, chef de projets, Signalplan
- · Gerhard Hurni, expert de l'éclairage, CFF
- Werner Kurfess, responsable groupe de projet D RTE 27901
- Marcel Schmid, chef de projets en technique ferroviaire, UTP
- Hermann Willi, chef de la section Installations électriques, OFT



#### Mot de bienvenue

Bernhard Adamek Vice-directeur de l'UTP Responsable de la division Transports publics



### Colloque spécialisé sur les installations électriques

#### **Direction et organisation:**

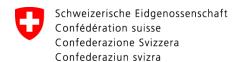
- Robert Leemann, CFF
   Président du groupe d'experts Électrotechnique UTP
   Chef du programme RTE
- Nicole Reinhard, UTP
   Assistante Technique ferroviaire
- Marcel Schmid, UTP
   Chef de projets Technique ferroviaire, GE ET
- Urs Walser, UTP
   Chef de projets Technique ferroviaire

#### **Partenaires:**

















### Colloque spécialisé sur les installations électriques

#### Organisé par le groupe d'experts Électrotechnique de l'UTP

Le GE ET gere une plateforme pour les installations de technique de securité ferroviaire, d'approvisionnement en électricite et de télécommunication (sans communication mobile). Elle soutient la standardisation technique des installations de sécurité et des installations électriques ferroviaires et œuvre à la connaissance et à la diffusion des savoirs spécialisés correspondants. Elle collabore également au développement des prescriptions et des règlementations dans le domaine des installations de sécurité et des installations électriques.



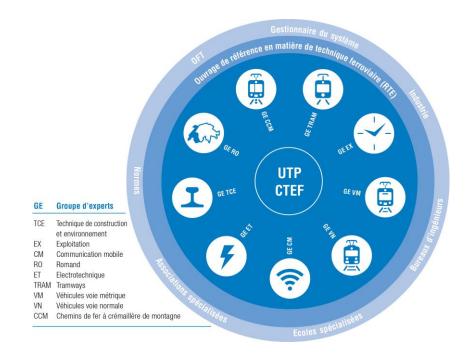
Plus d'informations

Téléchargements

Organisation (PDF) Liste des membres (PDF)

Assess du 12 ignuier 2022 (Z

www.utp.ch/ge-et



### Colloque sur les installations électriques

#### Détails organisationnels

- Heures du programme reçu avec l'invitation quelque peu modifiées
- Pause café et dîner pour réseauter
- Intervenants à disposition lors des séances de questions et de manière bilatérale
- Interprétation simultanée allemand-français
- Présentations téléchargeables sur <u>www.utp.ch/colloques</u>



### Programme de la matinée

9h00	Mot de bienvenue et introduction		Réglementations RTE mises à jour
	Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP	10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
	Robert Leemann, CFF		Gerhard Hurni, CFF
	Nouvelles réglementations RTE	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques
9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers		Godot Gröner, Signalplan
	D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers	s 11h25	R RTE 20600 Sécurité lors de travaux sur les installations
	Werner Kurfess, RTE		électriques ferroviaires Thomas Bolleter, CFF
9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways	11h45	Questions
	Enrico De Cassan, VBZ	111170	
10h15	Questions	12h00	Dîner
10h25	Pause		



### Programme de l'après-midi

<b>Autres</b>	réglementations	S

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 Réglementations après révision

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

#### Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

15h10 Informations de l'UTP

Marcel Schmid, UTP

15h20 Questions

15h30 Fin de la manifestation



### Colloque spécialisé sur les installations électriques

9h00	Mot de bienvenue et introduction		Réglementations RTE mises à jour
	Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP	10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
	Robert Leemann, CFF		Gerhard Hurni, CFF
	Nouvelles réglementations RTE	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques
9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers		Godot Gröner, Signalplan
	D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers		
	Werner Kurfess, RTE		électriques ferroviaires Thomas Bolleter, CFF
9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways Enrico De Cassan, VBZ	12h00	Dîner



10h25

Pause



## Colloque de l'UTP

RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers

Werner Kurfess, Berne

Responsable des projets R RTE 27230 et D RTE 27901

## Programme



- Le document R 323.3 et la transition du document CFF P 20153376 à la réglementation RTE 27230
- Le passage à la réglementation RTE 27901
- L'évolution de la réglementation RTE 27901

### R 323.3



32,

SBB-GD/ZfW

Bern, 1. Januar 1981

AZ 2/81

Reglement über die Bedienung der Schalteinrichtungen für die Fahrleitungen in den Lokremisen Neuausgabe des Reglements

Das im Jahr 1927 erlassene Reglement hatte einfachen Verhältnissen zu genügen. Die damals entwickelten Schalteinrichtungen wurden inzwischen, besonders in grösseren Lokremisen, den heutigen Anforderungen angepasst. Durch die Montage von Verriegelungsapparaten, welche die Erdungsstangen, Leitern, fahrbaren Arbeitsplattformen und Krane in der Ruhestellung gefangen halten, und durch eine verbesserte Signalisierung der Fahrleitungssektoren ist die Sicherheit verbessert worden.

In Lokremisen mit häufigen Fahrzeugbewegungen konnten durch den Einbau ferngesteuerter Hörnerschalter, Remisentore und Erdungsschalter für lange Gleise, welche an zwei Stellen eine Erdung erfordern, durch Anlagen zum Rückruf der Verriegelungsschlüssel und durch den Einbau von Zwergsignalen im Bereich der Ein- und Ausfahrgleise, die immer wiederkehrenden Tätigkeiten rationalisiert und erleichtert werden.

Die Einschränkung der akustischen Signalisierung des Einschaltzustandes ermöglicht es, zur Lärmbekämpfung beizutragen.

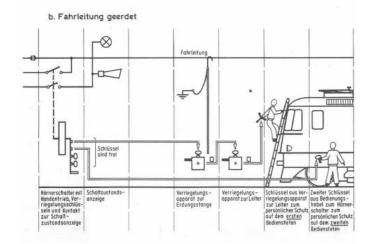
Im Hinblick auf die finanzielle Lage unseres Unternehmens lassen sich die Verbesserungen nur schrittweise einführen. Zudem werden Lokremisen mit komplizierteren Verhältnissen und solche mit zahlreichen Ein- und Ausfahrten rascher und umfassender ausgerüstet als Lokremisen mit einfachen Verhältnissen und geringer Schaltungshäufigkeit.

Das überarbeitete Reglement hebt ganz besonders die Selbstschutzpflicht hervor, beschreibt die Einrichtungen, das Vorgehen beim Erden und beim Aufheben der Erdung sowie den Ablauf von Ein- und Ausfahrten und legt die Bedeutung der regelmässigen Funktionsprüfungen, des periodischen Unterhalts und der Behebung von Störungen

S I 1 + Inhaber R 323.3

d/f/i





1927: première version

1981: mise à jour

2015: doc. interne aux CFF

2022: UTP

### **Besoins**



- > Nouvelles exigences draconiennes dans les dépôts et les ateliers
- Progrès techniques importants:
  - > Commandes de ligne de contact, chaîne des sécurités, plates-formes de travail, etc.
  - Matériel roulant neuf et modifié, rames automotrices et articulées, absence d'avant-corps
- Changements au sein des chemins de fer et du personnel
  - ➤ Privatisations dans les chemins de fer; évolution des structures, des compétences et des responsabilités; fin des services de transport ferroviaire publics; nouvelles normes
  - > Part croissante de prestataires tiers dans le domaine ferroviaire, personnel temporaire extérieur à la branche, interopérabilité à venir

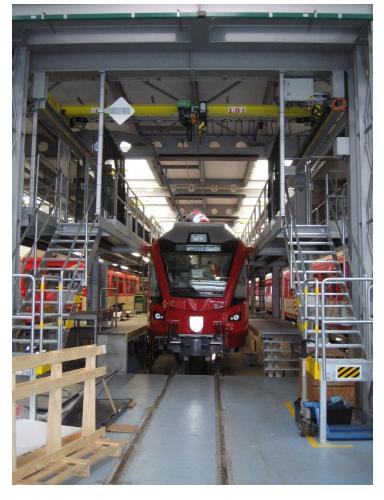
### Installations modernes





## Voies de mesurage







## Matériel roulant en mutation IFWWE





## Matériel roulant en mutation IFWWE









### R 323.3: résumé



- > Révision urgente pour refléter l'état actuel de la technique
- > Nouvelle instruction interne aux CFF dans un premier temps
- Projet présenté au sein du groupe d'experts Électrotechnique de l'UTP, avec la collaboration de l'OFT
- Entrée en vigueur de l'instruction en 2015, diverses mises à jour au cours des années suivantes
- Concept de réglementations RTE nationales envisagé au sein du groupe d'experts Électrotechnique de l'UTP

### R RTE 27230





R RTE 27230

## Fahrleitungsanlagen in Depots und Werkstätten

Normal-, Meter- und Spezialspurbahnen, Trolleybus- und Trambetriebe R RTE 27230

#### Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers

Voies normale, métrique et spéciale, trolleybus et tramways

RTE - Regelwerk Technik Eisenbahn

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire



- Sélection de la zone en amont des voies et de la zone intérieure des dépôts et ateliers, sectionneurs, mise en danger des personnes
- ➤ Installations polycourant AC/DC, p. ex. dans des installations situées en zone frontalière et dans des zones de mise en service
- > Alimentation de véhicules à l'arrêt (véhicules ferroviaires, trolleybus)
- Laboratoires d'essais pour véhicules, conformément à la norme EN 50191



- > Chaîne de verrouillage et systèmes de fermeture
- > Signalisation indiquant l'état d'enclenchement (vert/orange)
- Déclenchement de secours
- ➤ Installations de ligne de contact à positionnement variable (pivotante, etc.)



- Équipements de travail
- > Installations de grue
- > Plates-formes de travail en hauteur (mobiles/fixes)
- > Dispositifs d'aspiration (véhicules diesel, véhicules rail-route)
- ➤ Objets de grande longueur
- > Dispositifs antichute



- > Plaques tournantes et chariots transbordeurs
- > Systèmes de détection d'incendie et installations sprinkler
- Raccordements d'eau
- > Documentation et concepts d'urgence



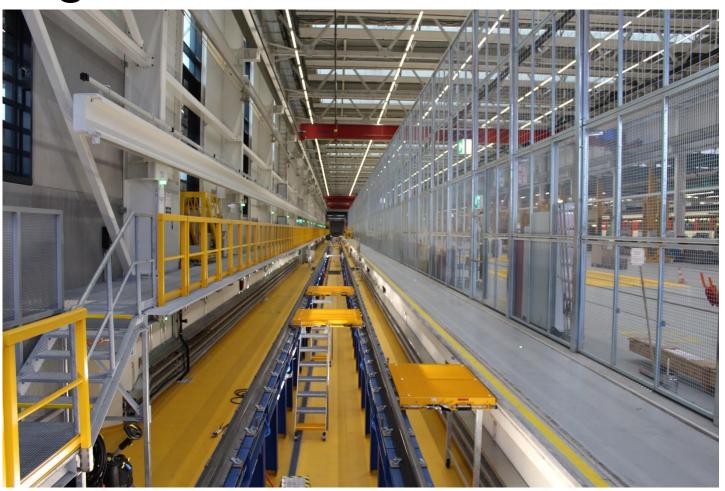
Signalisation (prise en compte de la déficience de perceptions des couleurs – daltonisme – et indication claire, le moins possible):

- > S'il existe un indicateur acoustique et optique de l'état d'enclenchement, ce dernier n'est signalé de manière acoustique qu'en tant qu'avertissement préalable pendant un temps limité, et de manière optique aussi bien en tant qu'avertissement préalable que pendant toute la durée de l'état d'enclenchement.
- > La seule indication acoustique de l'état d'enclenchement n'est pas recommandée.

#### Moyens lumineux bicolores:

- ▶ Ligne de contact déclenchée ainsi que mise en court-circuit et mise à la terre ou mise en court-circuit et reliée au circuit de retour → lampe verte allumée en continu
- État enclenché de l'installation de ligne de contact → lampe orange clignotante
- ➤ Aucun état d'enclenchement clair (moyen lumineux éteint ou les deux états d'enclenchement actifs simultanément) → présence d'un dérangement, état d'enclenchement non défini → considérer la ligne de contact comme étant sous tension

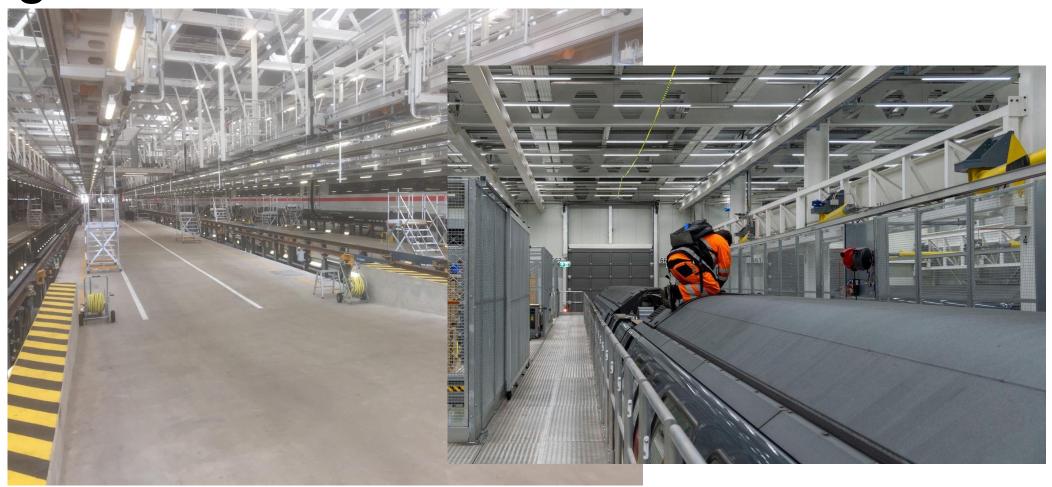


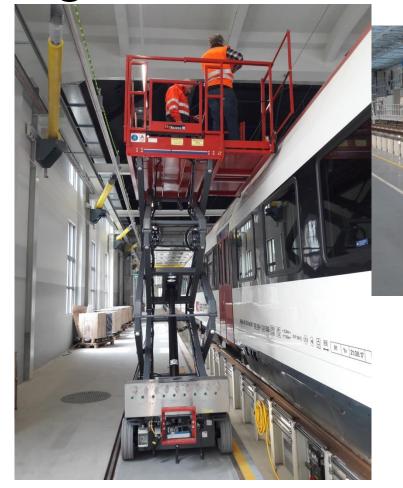


Installations de grue avec moyens porteurs, élingues et équipements de levage

Espace de débattement déterminé en tenant compte de toutes les charges portées avec leurs dimensions maximales et en situation dynamique











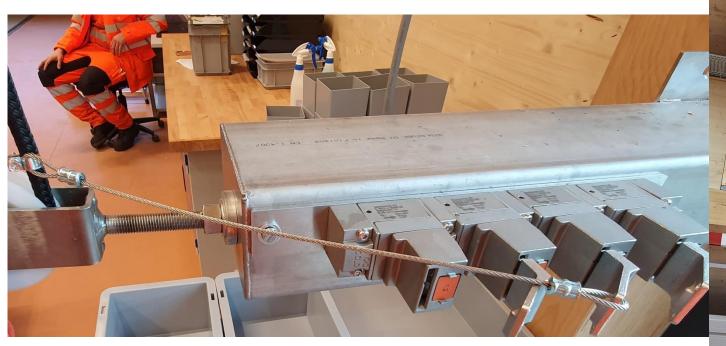


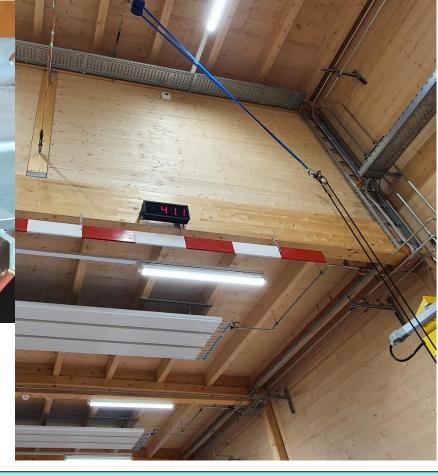
#### Exemples:

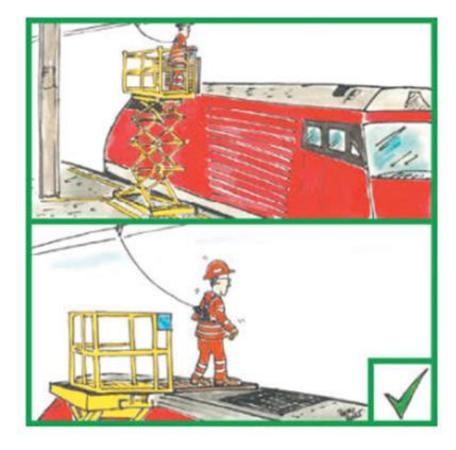
- Limiteur de hauteur
- Solutions mécaniques
- Intégration à la chaîne des sécurités
- Solutions RFID avec commande d'engins de manutention
- Distribution en détail avec appareils de petite taille















#### Objets de grande longueur:

- ➤ En cas d'utilisation (et non de stockage) de perches, d'échelles et d'autres équipements de travail et d'objets similaires électriquement conducteurs par des personnes profanes, les distances suivantes doivent être respectées par rapport aux parties sous tension de l'installation de ligne de contact et aux équipements électriques des véhicules qui y sont reliés:
- > 3 m en cas de haute tension (plus de 1000 VAC ou 1500 VDC)
- → 1 m en cas de basse tension (jusqu'à 1000 VAC ou 1500 VDC).

(Source des distances: DGUV Vorschrift 3, Tabelle 4 – prescription 3, tableau 4)





# Circuits de mise à la terre et de retour de courant Réflexions sur le RTE 27901



#### Situation initiale:

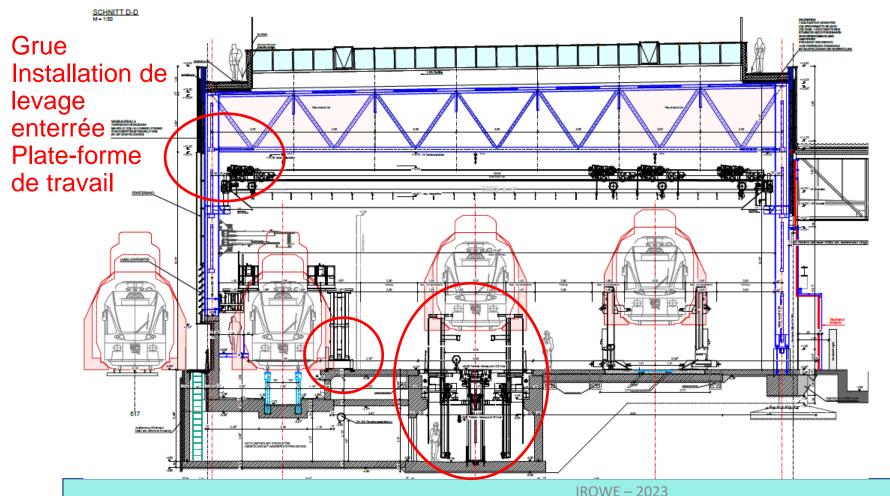
- → Concernant les acquisitions d'installations de production, le cahier des charges renvoie au document RTE 27900 Manuel des conducteurs de retour de courant et des mises à terre.
- → Installations de production nécessaires pour assurer la maintenance du matériel roulant: installations de grue, installations de levage, plates-formes de travail guidées par rails, dispositifs rotatifs, installations d'abaissement et d'échange des bogies, etc.
- → La réglementation RTE 27900 ne décrit pas explicitement les installations de production. Il faut lire entre les lignes.
- → Objet de discussions incessantes avec les fournisseurs. Les avis divergent également entre les planificateurs.

#### **OBJECTIF SOUHAITÉ:**

→ Ajout d'une description, insertion d'exemples sous forme d'annexes au RTE 27900.

## Circuits de mise à la terre et de retour de courant Réflexions sur le RTE 27901





#### Cas 1:

élingues manquantes sur la grue (oubli)

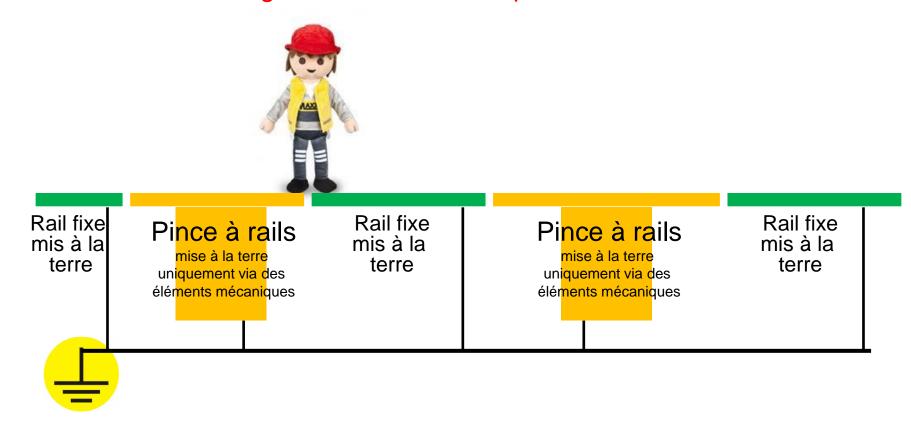
#### Cas 2:

rupture de la LC à l'extérieur (installation de levage enterrée)

# Circuits de mise à la terre et de retour de courant Réflexions sur le RTE 27901



Installation de levage enterrée, cas 2: rupture de la LC à l'extérieur

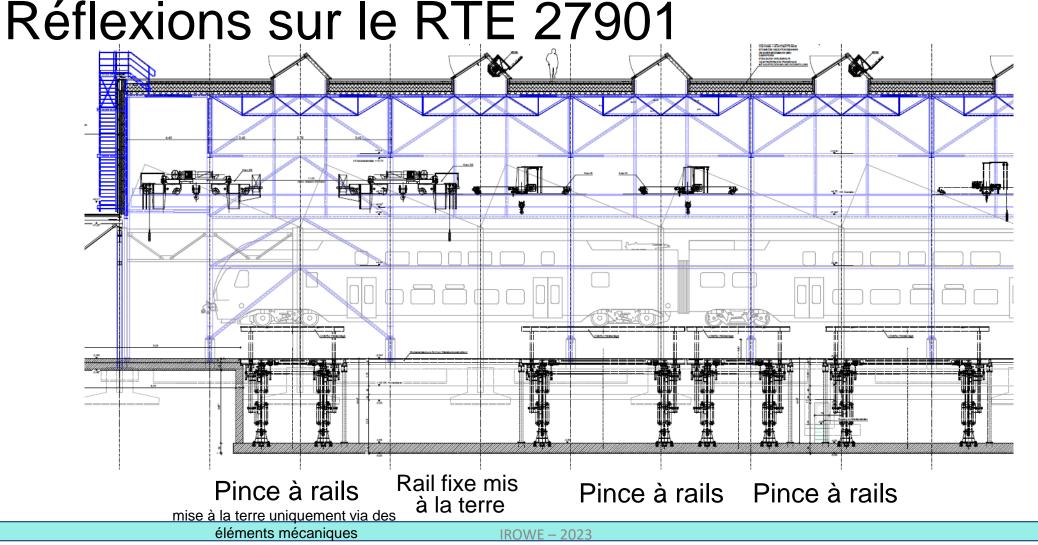


# Circuits de mise à la terre et de retour de courant Réflexions sur le RTE 27901



- ➤ Présentation à l'UTP
- ➤ Intégration dans la réglementation RTE 27900 ou une réglementation RTE propre
- ➤ Conclusion: réglementation RTE 27901 propre avec intégration ultérieure dans la réglementation RTE 27900

Circuits de mise à la terre et de retour de courant





- Circuits de mise à la terre et de retour de courant dans les dépôts et les ateliers décrits pour la première fois
- > Entreprises de chemin de fer, de trams et de trolleybus
- > AC et DC
- > DC
  - > Ilotage/fonctionnement du redresseur en îlotage
  - ➤ Isolation/sectionnement

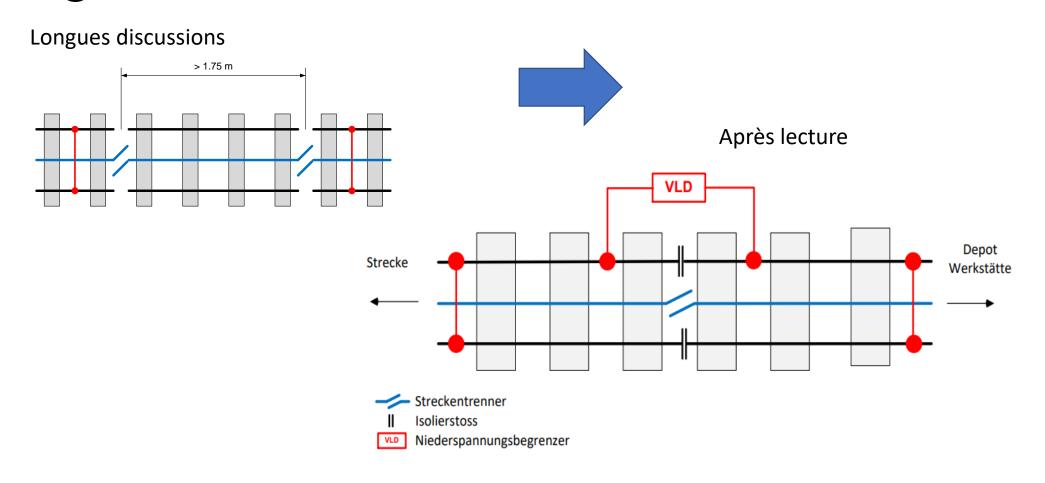


- > Trams et trolleybus en même temps dans un dépôt
- > Protection contre les courants vagabonds
- Documentation (concept principal de mise à la terre, sous-concepts de mise à la terre, etc.)

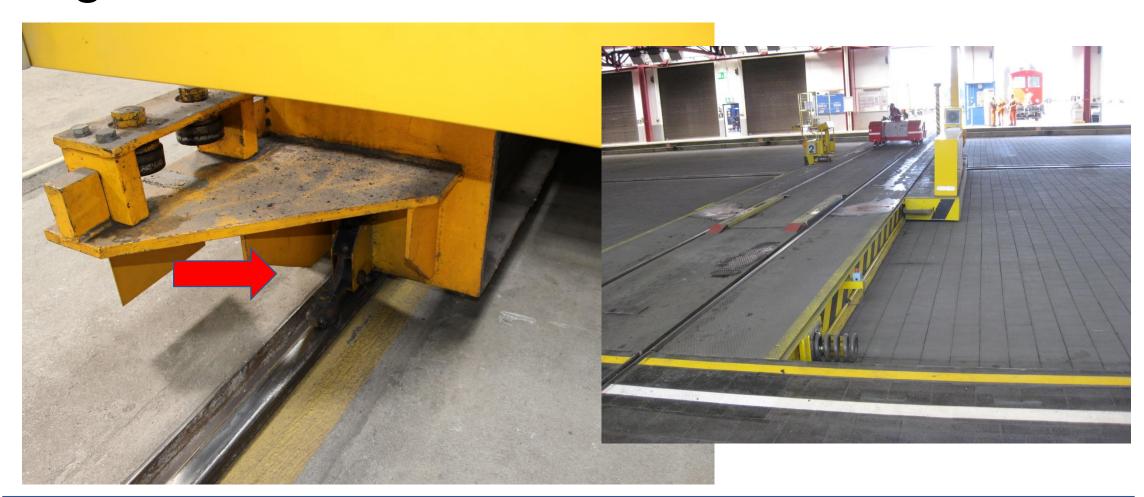


- Équipements de travail
- > Chariots transbordeurs/plaques tournantes
- > Véhicules rail-route et véhicules non ferroviaires
- > Tours en fosse (installations de reprofilage)
- > Installations de levage enterrées
- > Installations de levage par vérin et installations mobiles
- > Prises et outils électriques
- > Alimentation de véhicules





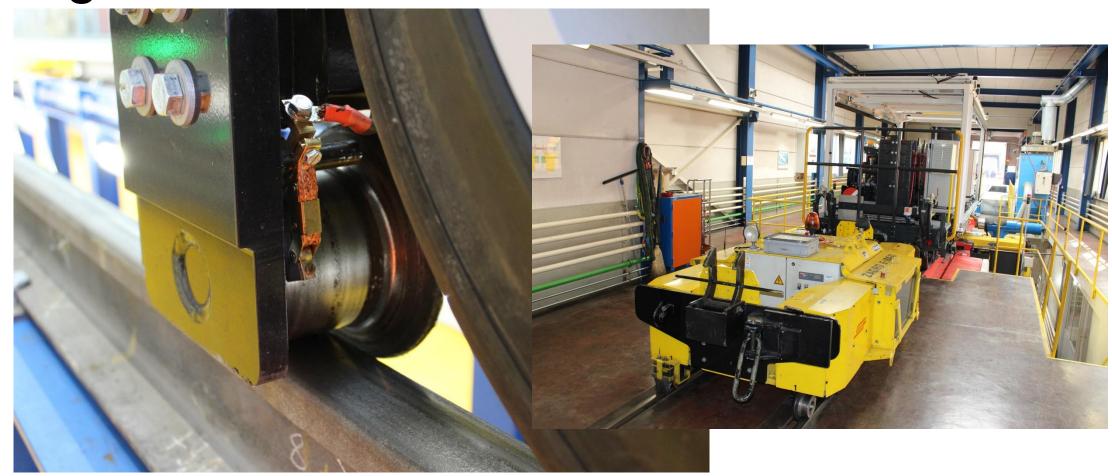












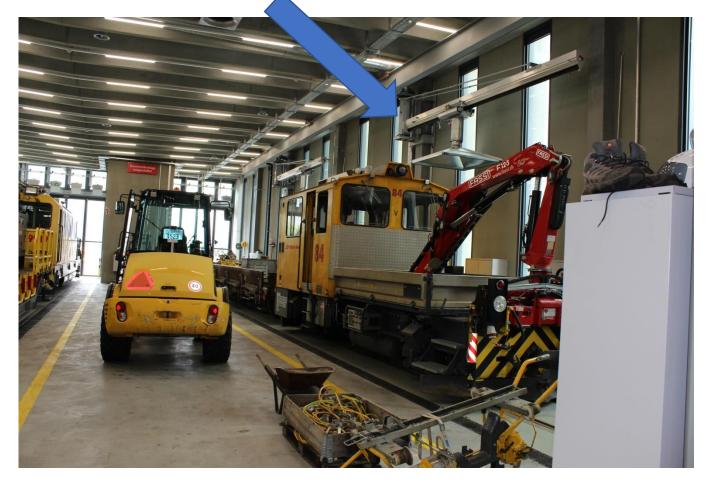


Systèmes, dispositifs, installations d'aspiration



#### Passage rapide:

pas de raccordement au circuit de retour de courant si une intrusion dans la zone dangereuse est techniquement exclue (restriction de taille, de hauteur et/ou de pivotement)



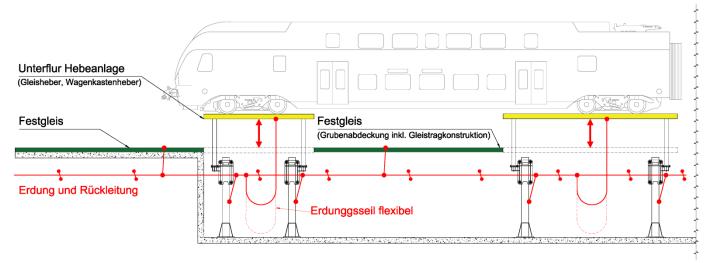


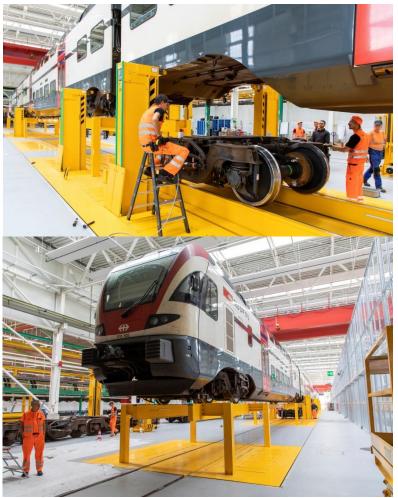




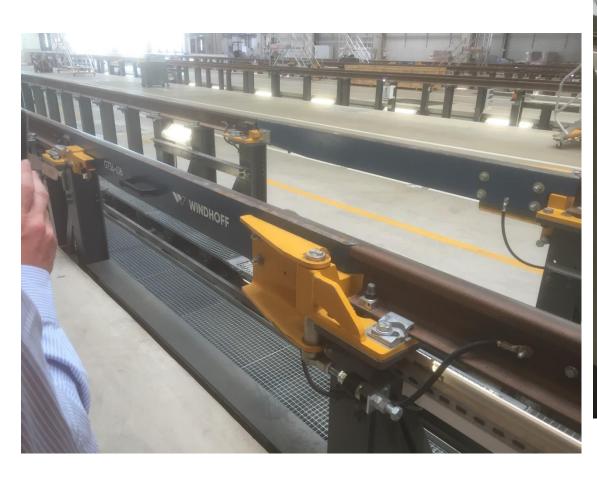


















Composants conducteurs mobiles et temporaires et installations de production:

mesures selon SN EN 50122-1, ch. 6.3.1.2







Depot oder Werkstatterweiterung

Teil-Erdungskonzept 7

Waschanlage

Teil-Erdungskonzept 1

Besandungsanlage

Teil-Erdungskonzept 2

Hebebühne

Teil-Erdungskonzept 4

Unterflurdrehbank

Teil-Erdungskonzept 3

#### Haupterdungskonzept

(Massnahmen gegen Streustrom + el. Beeinflussung)

Blitzschutzanlage

Teil-Erdungskonzept 5

Photovoltaik-Anlage

Teil-Erdungskonzept 6

# Évolution de la réglementation RTE 27901



- ➤ Deux variantes sont aujourd'hui possibles:
  - > Développement de sa propre instruction
  - Intégration dans la réglementation RTE 27900 lors de la prochaine révision d'envergure

#### Remerciements



Merci à tous les invités, à tous les auditeurs et à toutes les personnes qui ont activement collaboré à l'élaboration et à la publication des réglementations RTE 27230 et RTE 27901.

C'est grâce à chacune et chacun d'entre vous que de telles réglementations peuvent être mises en place.

#### Adresses



IROWE Consulting GmbH Weingartenstrasse 77a 3904 Naters

Succursale de la région Mittelland Worbstrasse 201 3073 Muri bei Bern/Gümligen

#### Colloque spécialisé sur les installations électriques

9h00	Mot de bienvenue et introduction		
	Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP		
	Robert Leemann, CFF		Réglementations RTE mises à jour
		10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
	Nouvelles réglementations RTE		Gerhard Hurni, CFF
9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers  D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques Godot Gröner, Signalplan
	dépôts et ateliers		Godot Groner, Signalplan
	Werner Kurfess, RTE	11h25	R RTE 20600 Sécurité lors de travaux sur les installations électriques ferroviaires
9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways		Thomas Bolleter, CFF
	Enrico De Cassan, VBZ		
		12h00	Dîner
10h25	Pause		



# Réglementations RTE «Installations électriques des tramways et trolleybus», pourquoi?

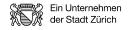


- Il y a déjà de nombreuses réglementations RTE sur les installations électriques.
- Certaines d'entre elles valent également pour les trams et les trolleybus.
- Toutes ne peuvent pas être appliquées telles quelles aux trams et aux trolleybus.

#### Train = tram?

train | tram

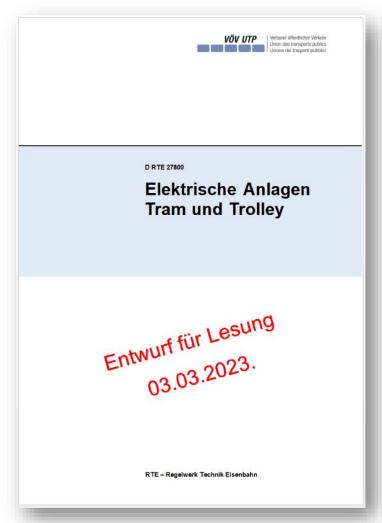




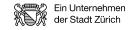
## D RTE 27800 Installations électriques des tramways et des trolleybus

#### But

- Décrire les particularités de l'environnement intra-urbain
- Décrire l'état de la technique, synthétisé par des experts des entreprises de trams et de trolleybus suisses
- Servir d'aide à la planification et à l'exploitation des installations électriques des trams et des trolleybus
- Servir de guide et offrir une vue d'ensemble aux «nouveaux»







#### Différences? Exemple des lignes de contact

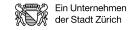






Bildquelle: vbz

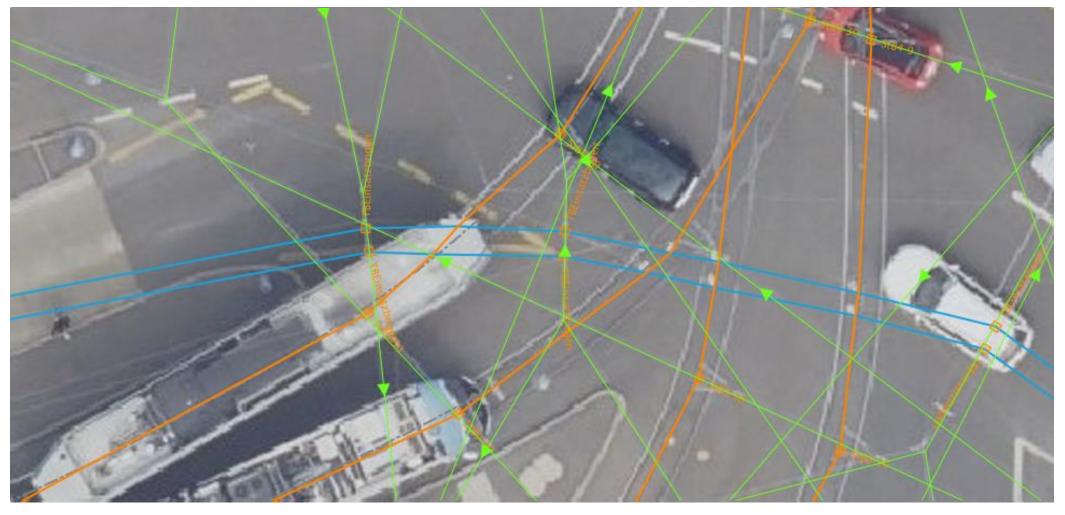




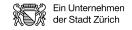
#### Lignes de contact des trams et des trolleybus

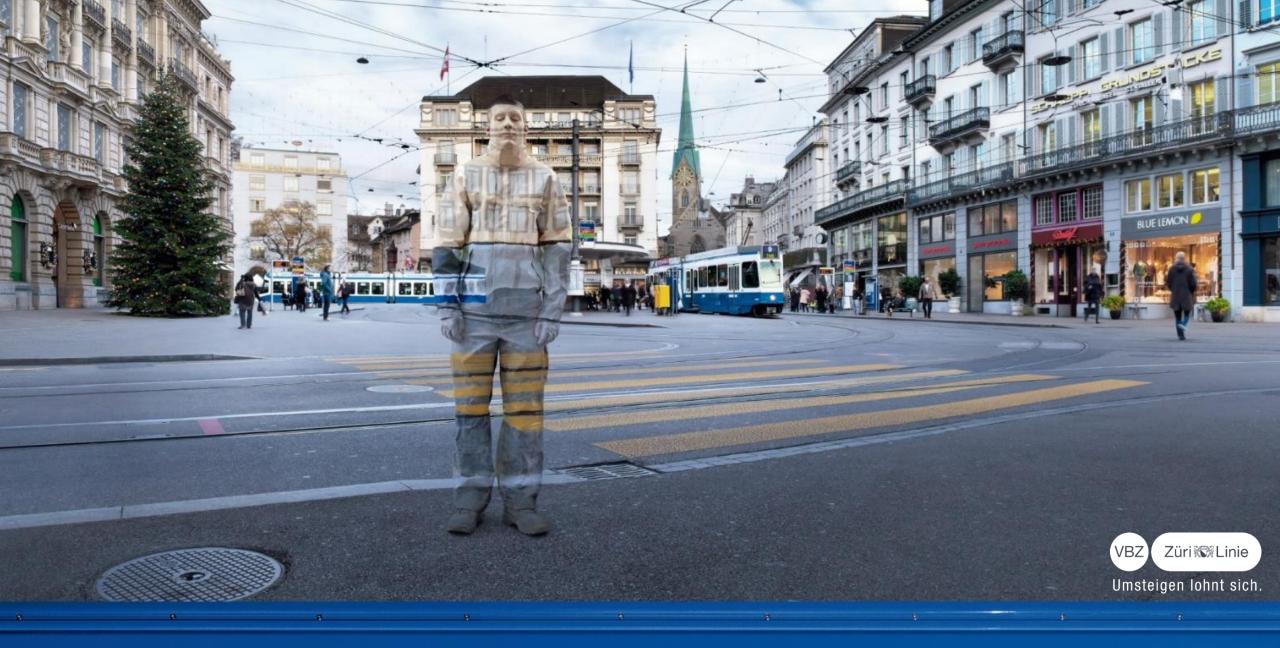


#### Lignes de contact des trams et des trolleybus



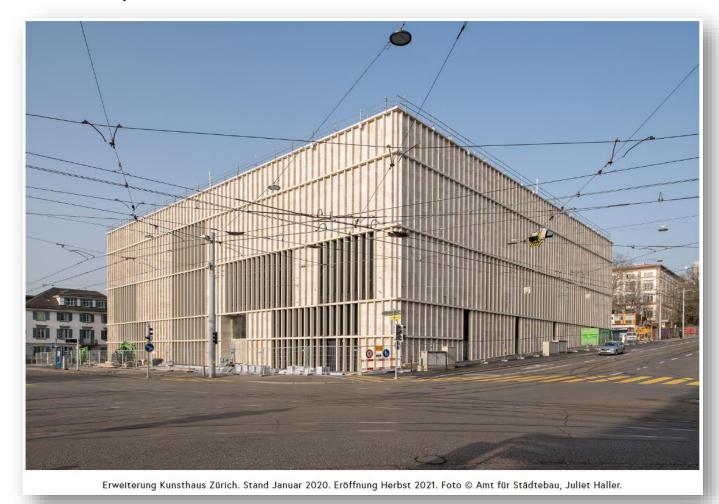






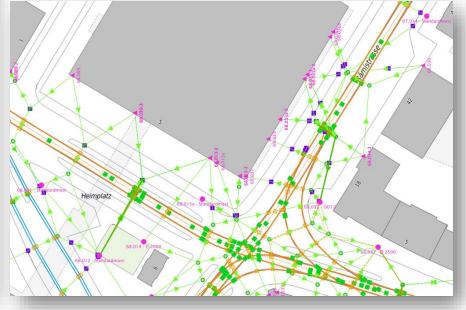
Viele wichtige VBZ-Mitarbeitende sind im Stadtbild kaum sichtbar für Sie.

#### Mâts, chevilles et cie

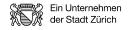


Bâtiments et lignes de contact au centre-ville:

une communauté d'intérêts?



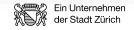




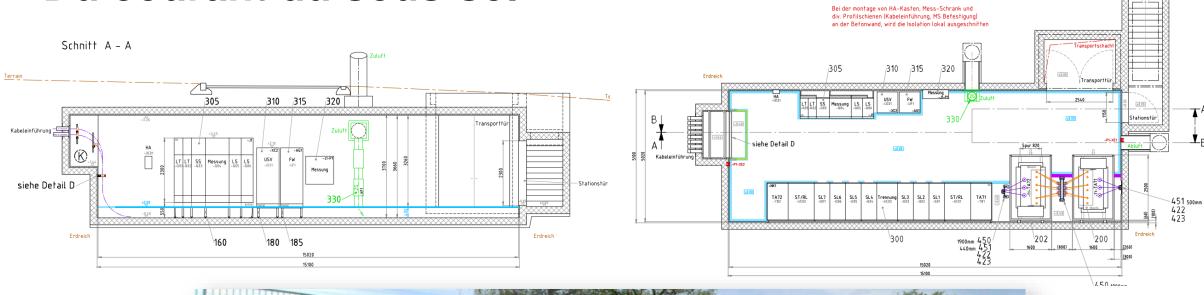
#### Mâts, chevilles et cie





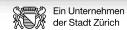


#### Du courant du sous-sol









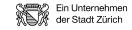
#### Défis



#### **Exemple de Bucheggplatz**

- 2 lignes de trams
- 3 lignes de trolleybus
- 1 redresseur (2 x 1200kW)
- diverses alimentations
- plus de 70 mâts
- plus de 50 ancrages
- plus de 1800 m de fil de contact

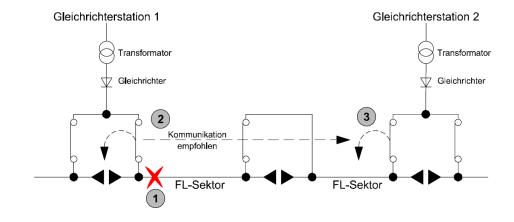


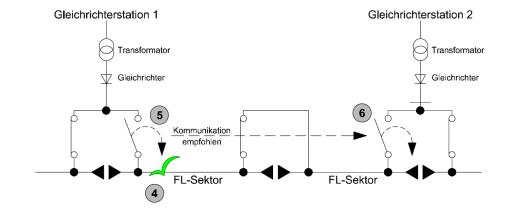


### Approvisionnement en courant de traction

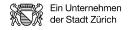
- Responsabilités
- Dimensionnement
- Concept d'injection et sectionnement
- Concept de protection
- Station de redresseur
- Efficacité énergétique
- Etc.

#### Ablauf bei Erkennung eines Kurzschlusses:



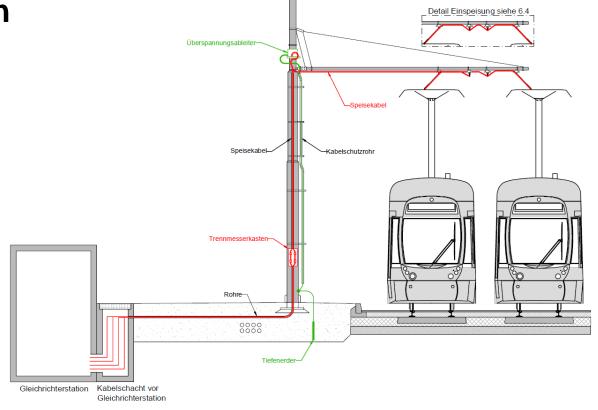




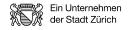


#### Distribution du courant de traction

- Exigences
- Câbles
- Principes d'injection dans l'installation de la ligne de contact
- Division des secteurs de ligne de contact
- Lignes de contact de renfort
- Etc.

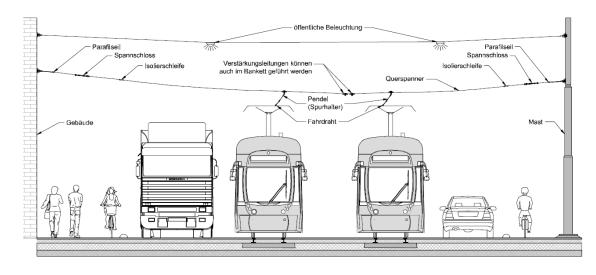


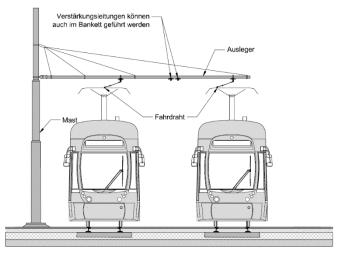


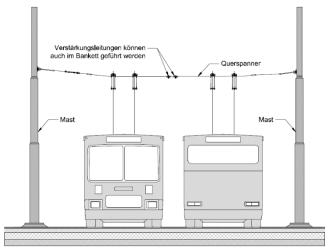


#### Installations de lignes de contact

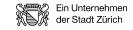
- Définition du système
- Types de lignes de contact
- Exigences
- Structure porteuse
- Etc.







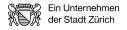




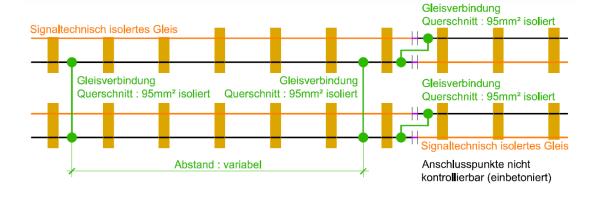
## Système de retour de courant et mise à la terre

- Aspects spécifiques aux trams et aux trolleybus
- Concept de mise à la terre
- Systèmes de mise à la terre
- Joints isolants
- Mise à la terre de l'arrêt
- Courants vagabonds (spécifique)
- Interfaces avec l'éclairage public
- Etc.





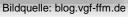




#### Installations électriques spécifiques

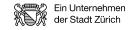
- Infrastructure des arrêts
- Distribution d'énergie
- Chauffage des aiguilles
- Dispositifs stationnaires de lubrification
- Etc.







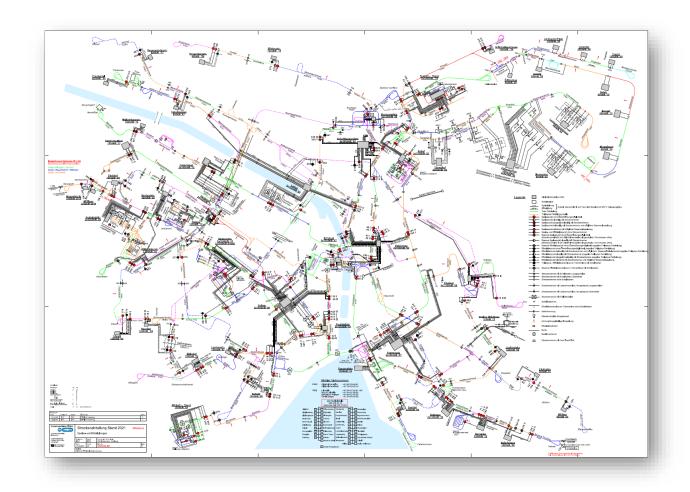




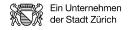
#### Systèmes de commande

But





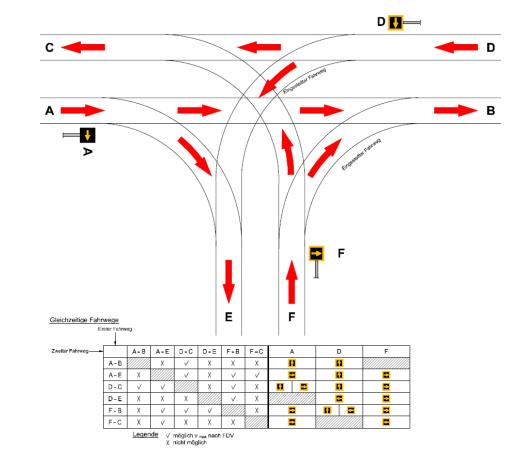




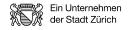
## D RTE 27800: contenu

#### Installations de sécurité

- Points de danger
- Commande des aiguilles
- Éléments de commande pour sécuriser les aiguilles
- Signaux lumineux et de circulation
- Dépôts et garages
- Etc.



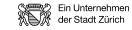




## D RTE 27800: vue d'ensemble







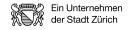
## D RTE 27800: calendrier

Avril – mai 2023 Lecture unique Juin – nov. 2023

Traitement des remarques et finalisation

Décembre 2023
Publication







## **Pause**

Boissons et fruits au foyer



Merci de reprendre place à 10h40.
 Les présentations reprennent à 10h45.

# Colloque spécialisé sur les installations électriques

9h00	Mot de bienvenue et introduction		
	Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP		
	Robert Leemann, CFF		Réglementations RTE mises à jour
		10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
	Nouvelles réglementations RTE		Gerhard Hurni, CFF
9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques
	D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers		Godot Gröner, Signalplan
	Werner Kurfess, RTE	11h25	R RTE 20600 Sécurité lors de travaux sur les installations électriques ferroviaires
9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways		Thomas Bolleter, CFF
	Enrico De Cassan, VBZ		
10h25	Pause	12h00	Dîner





### Gerhard Hurni.

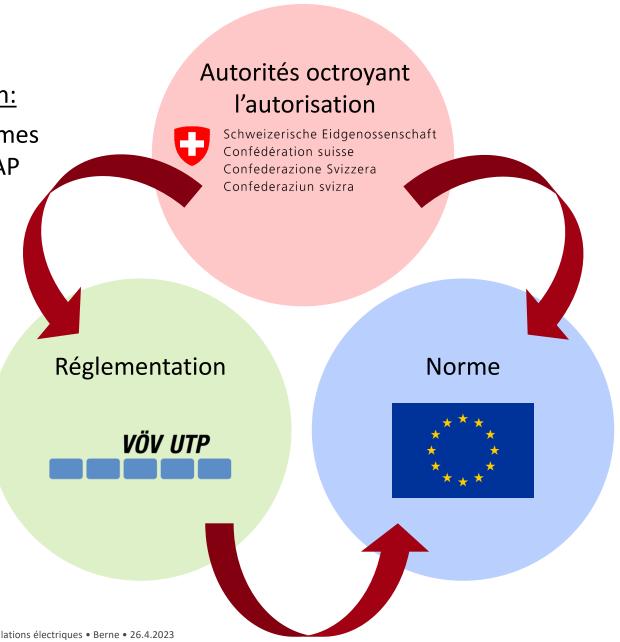


gerhard.hurni@sbb.ch | 079 402 07 87 Expert en éclairage aux CFF

Responsable du groupe de travail Éclairage de l'UTP Responsable du sous-groupe de travail Transports urbains de l'UTP Responsable du projet R RTE 26201 de l'UTP

### Sources.

Objectif de la réglementation: prescriptions pour des systèmes d'éclairage conformes à la PAP



#### Thèmes.



### Autorités responsables des autorisations $\rightarrow$ dialogue

- Propriétaire, mandant
  - Office fédéral des transports (OFT)
  - Office fédéral de l'environnement (OFEV)



#### Norme

→ lobbying

- SN EN 12464-2 Éclairage des lieux de travail extérieurs
  - Comité de normalisation européen
  - Comités nationaux





### **Réglementation** → élaboration

- UTP R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
  - Groupe de travail Éclairage
  - Sous-groupe de travail Transports urbains





- 1. Intensité lumineuse dans les salles d'attente
- 2. Température de couleur de la lumière
- 3. Éclairage avec détection de présence

#### Intensité lumineuse dans les salles d'attente

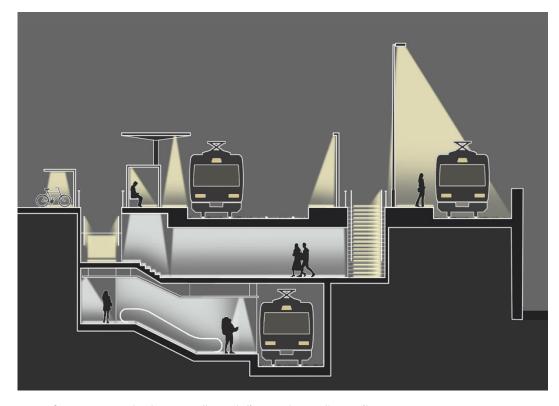
Avant: référence à la norme «SN EN 12464-1 Lieux de travail intérieurs» erronée, 200/200 lux Maintenant: dialogue avec l'OFEV → 11.5.2022

Bereich	E <sub>m</sub> HF	E <sub>m</sub>	E <sub>m</sub> BS	Uo	U₫	GR <sub>L</sub>	Ra	Quelle
	[Lux]	[Lux]	[Lux]	[-]	[-]	[-]	[-]	
Wartehaus								-
Unter oder maximal 5 m von Perrondach entfern Alle Klassen	100	100	0 / 50 0 / 50	≥ 0.40 ≥ 0.40	-	≤ 22 ≤ 22	≥ 80 ≥ 80	
Wartehaus  Auf dem nicht überdachten Perron  Alle Klassen	50	50	0 / 50 0 / 50	≥ 0.40 ≥ 0.40	- -	≤ 22 ≤ 22	≥ 80 ≥ 80	-

#### Température de couleur de la lumière

Avant: 4000 kelvins dans toutes les zones

Maintenant: OFEV → 1.12.2021: température de couleur standard CFF de 3000 kelvins à l'extérieur des gares





#### Éclairage avec détection de présence

- Aucune prescription définie jusqu'alors
- Aucune disposition prise par l'OFEV pour l'instant





## SN EN 12464-2 Éclairage des lieux de travail extérieurs.



- Révision en cours de la version de 2014 en vigueur
- Publication prévue en 2024

## SN EN 12464-2 Éclairage des lieux de travail extérieurs.

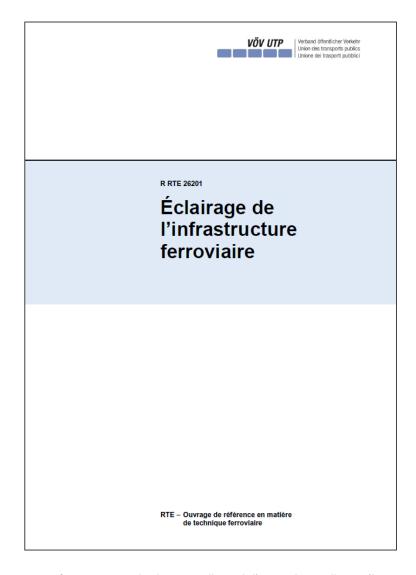
#### Modifications prévues par le projet actuel:

- Tableau «5.12 Zones ferroviaires et tramways»
  - Nouveau titre «5.12 Zones ferroviaires»
- Salles d'attente
  - Aucune norme définie
- Réduction nocturne de l'éclairage entre 22h00 et 6h00
  - Abaissement de deux niveaux conformément au chapitre  $4.3.2 \rightarrow 5 10 15 20 30 50 75 100$  lux
- Escaliers
  - Tableaux 5.12.15 et 5.12.20: ajout de la mention «couvert»



- Valeurs d'éclairage
  - > Salles d'attente
  - **Escaliers**
  - À l'arrêt de l'exploitation
  - > Température de couleur de la lumière
- Calcul d'éclairage
  - Aucune modification
- Mesure de luminosité
  - Optimisation des métadonnées

#### R RTE 26201.



## Groupe de travail Éclairage



#### **Vous ne trouvez pas votre employeur?** Rejoignez-nous:

- Obtenez des informations directes
- Participez aux discussions, à l'organisation et aux décisions
- Votre voix sera davantage entendue auprès des autorités responsables des autorisations grâce à une représentation nationale sur l'ensemble du territoire suisse

Valeurs d'éclairage dans les salles d'attente

Avant: OFEV → 11.5.2022: 100/50 lux, pas de réduction nocturne de l'éclairage entre 22h00 et 6h00

Maintenant: groupe de travail Éclairage → 8.3.2023

Bereich	E <sub>m</sub> HF	E <sub>m</sub>	E <sub>m</sub> BS	O°	U <sub>d</sub>	$GR_L$	Ra	Quelle
	[Lux]	[Lux]	[Lux]	[-]	[-]	Ξ	[-]	
Wartehaus								-
Unter oder maximal 5 m von Perrondach entfern Alle Klassen	100	50	0 / 50 0 / 50	≥ 0.40 ≥ 0.40	-	≤ 22 ≤ 22	≥ 80 ≥ 80	
Wartehaus  Auf dem nicht überdachten Perron  Alle Klassen	50	20	0 / 50 0 / 50	≥ 0.40 ≥ 0.40	-	≤ 22 ≤ 22	≥ 80 ≥ 80	-

#### Valeurs d'éclairage dans les escaliers

- Avant:
  - Référence à la norme erronée pour les escaliers non couverts
  - > 2 niveaux

Klasse	Perron ungedeckt	Treppe ungedeckt	Perron gedeckt
Masse	Rampe ungedeckt	Treppe gedeckt	Personenunterführung
1	50	100	100
2a	20	100	100
2b	20	50	50
3	10	50	50
4	10	50	50

- Maintenant: groupe de travail Éclairage → 8.3.2023:
  - Ajout de la mention
    - «couvert»
    - » «non couvert» pour les escaliers
  - Ajout de la mention
     «escaliers non couverts»
  - Maximum 2 niveaux

Klasse	Perron ungedeckt Rampe ungedeckt	Treppe ungedeckt	Perron gedeckt Treppe gedeckt Personenunterführung
1	50	50	100
2a	20	50	100
2b	20	20	50
3	10	20	50
4	10	20	50

#### Valeurs d'éclairage à l'arrêt de l'exploitation

Avant: valeurs pouvant parfois atteindre 50 lux

Bereich	E <sub>m</sub> HF	Em NF	E <sub>m</sub> BS	Uo	U₫	GR∟	Ra	Quelle
	[Lux]	[Lux]	[Lux]	[-]	[-]	[-]	[-]	
Treppen, Rampen								SN EN 12464-2
Bhf. Klasse [1]; [2a]	100	100	0 / <b>50</b>	≥ 0.50	-	≤ 45	≥ 40	Ref. 5.12.20
Bhf. Klasse [2b]; [3]; [4]	50	50	0 / <b>50</b>	≥ 0.40	-	≤ 45	≥ 40	Ref. 5.12.15
Überdachte Bahnsteige								SN EN 12464-2
Bhf. Klasse [1]; [2a]	100	100	0 / <b>50</b>	≥ 0.50	≥ 1/3	≤ 45	≥ 40	Ref. 5.12.19
Bhf. Klasse [2b]; [3]; [4]	50	50	0 / <b>50</b>	≥ 0.40	≥ 1/5	≤ 45	≥ 40	Ref. 5.12.17
Nicht überdachte Bahnsteige								SN EN 12464-2
Bhf. Klasse [1]	50	20	0 / 5	≥ 0.40	≥ 1/5	≤ 45	≥ 20	Ref. 5.12.16
Bhf. Klasse [2a]; [2b]	20	10	0 / 5	≥ 0.30	≥ 1/6	≤ 45	≥ 20	<u>Ref</u> . 5.12.9
Bhf. Klasse [3]; [4]	10	10	0 / 5	≥ 0.25	≥ 1/8	≤ 50	≥ 20	Ref. 5.12.6

• Groupe de travail Éclairage → 8.3.2023: déterminer si une valeur de 5 lux doit être appliquée dans toutes les zones

#### Température de couleur de la lumière

#### Avant:

«Dans le monde ferroviaire, en particulier à l'extérieur, une température de couleur neutre de 4000 kelvins (K) fait office de standard recommandé pour assurer la sécurité de l'exploitation.»



Maintenant: groupe de travail Éclairage → 8.3.2023:

«La température de couleur standard à l'extérieur des gares doit être de 3000 kelvins (blanc chaud).»



# Informations complémentaires.

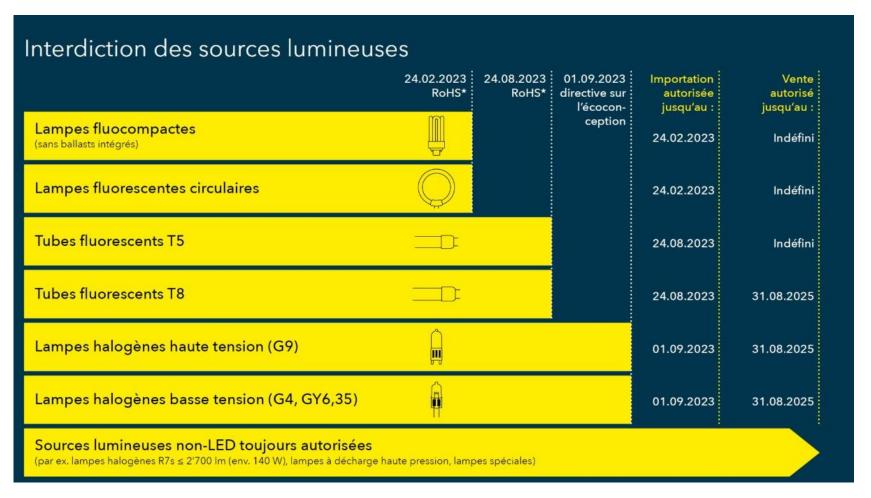
Sources lumineuses interdites dans l'Union européenne





## Sources lumineuses interdites dans l'Union européenne.

L'UE va interdire la commercialisation des sources lumineuses suivantes au...





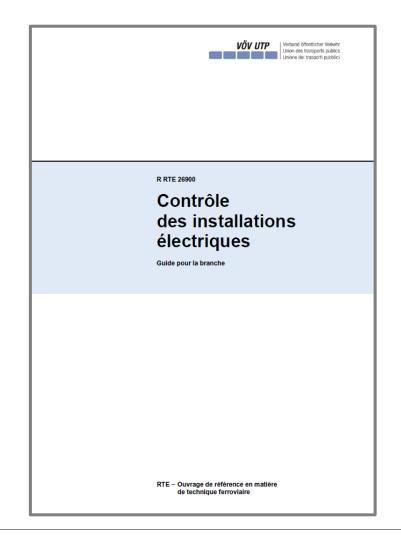
# Colloque spécialisé sur les installations électriques

9h00		Mot de bienvenue et introduction		Réglementations RTE mises à jour				
		Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP	10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire				
		Robert Leemann, CFF		Gerhard Hurni, CFF				
		Nouvelles réglementations RTE	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques				
9h15	9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers		Godot Gröner, Signalplan				
		D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers		R RTE 20600 Sécurité lors de travaux sur les installations				
		Werner Kurfess, RTE		électriques ferroviaires Thomas Bolleter, CFF				
	9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways Enrico De Cassan, VBZ	12h00	Dîner				



10h25 Pause

# R RTE 26900 Contrôles des installations électriques







# R RTE 26900 Contrôles des installations électriques

- Première édition en 2009, en allemand et en français
- D RTE
- 19 pages
- Accent sur les installations à basse tension des entreprises de chemin de fer
- Guide servant à déterminer les responsabilités et les périodes de contrôle relatives aux installations à basse tension

## Éléments déclencheurs de la révision

- Déclenchement de la révision à la fin 2016
- Guide à ce moment-là > 5 ans d'utilisation
- En 2012, abrogation de l'OIEC et intégration des DE-OIEC aux DE-OCF
- Modifications de l'OIBT et du RTE 27900
- Nouveau contrôle périodique tous les 3 ans

# Mandat au groupe de travail

- Actualiser les contenus selon les prescriptions souveraines en vigueur
- Passer d'une réglementation D à une réglementation R
- Intégrer les propositions de la revue RTE de 2012
- Compléter une représentation sur les responsabilités et périodes de contrôle aux CFF

# Composition du groupe de travail de l'UTP

- Président: Rolf Fankhauser, BLS
- Membres:

   Hans Baumann, CFF
   Thomas Berger, CFF
   Walter Bstieler, ESTI
   Patrizio Cerini, OFT
   Maurus Cotti, RhB
   Patrick Schlupp, CFF
   Peter Studer, RBS
   Reto Ullmann, CFF
   Markus Zemp, CFF

# Composition du groupe de travail de l'UTP

- Soutien au projet: Godot Gröner, Signalplan AG
- Relecture: Martin Strobel, UTP
- Autre soutien: Hermann Willi, OFT Robert Leemann, CFF/UTP

### Phase d'élaboration

- Première séance du groupe de travail en janvier 2017
- Conclusion que l'accent mis sur les installations à basse tension était réducteur
- Extension aux installations électriques des entreprises de chemin de fer et de trolleybus
- Implication de l'ESTI déjà lors de la phase d'élaboration, et pas uniquement lors de la première lecture
- Distinction par type d'installation, entité en charge du contrôle, organe de contrôle, période de contrôle
- Nombreuses discussions passionnées entre experts et spécialistes
- → Traitement des conclusions adapté aux utilisateurs central pour le guide

### Lecture

- Forte participation de la branche
- Première lecture comme premier test pratique, premier retour des futurs utilisateurs
- Accent des adaptations sur la clarté de la distinction entre les unités de contrôle et les entités en charge du contrôle

## Deuxième édition

- Deuxième édition publiée le 18 août 2020 en d, f, i
- 39 pages
- Guide destiné à toute la branche comprenant des moyens d'aide pour déterminer l'entité en charge du contrôle (A1-A4), l'organe de contrôle (A2, chap. 5.1, 5.2) et la période de contrôle (A2) pour toutes les installations électriques des chemins de fer et des entreprises de trolleybus suisses
- Arbre de décision générique (A1) permettant de catégoriser les installations d'un nouveau type
- Bon exemple pour l'amélioration continue des RTE par des mises à jour, l'extension de la portée, l'extension du cercle des participants et l'intégration d'expériences d'utilisateurs

# 2<sup>e</sup> édition

1	Généralités	9
1.1	Buts de la présente réglementation	
1.2	Utilisation	9
1.3	Limites	9
2	Bases	10
2.1	Réglementations souveraines	10
2.2	Normes	10
3	Abréviations et termes	11
3.1	Abréviations	11
3.2	Termes	12
4	Principes	43
4.1	Loi sur les installations électriques et ordonnances	
4.1	Loi sur les installations electriques et ordonnances	
4.3	Limites en matière de responsabilités	
5	Instances	4.
5.1 5.2	Vue d'ensemble des instances selon le type d'installations  Organes de contrôle	
5.2	5.2.1 Organes de contrôle indépendants et organismes d'inspection accrédités	14
	selon l'OIBT	14
	5.2.2 Exploitants	
5.3	Entités en charge des contrôles	
	5.3.1 Exploitants de réseau (ER)	
	5.3.2 ESTI	
	5.3.3 OFT	15
6	Déroulement des contrôles et tenue de registre	16
6.1	Installations générales selon l'OIBT	16
6.2	Installations spéciales selon l'OIBT	16
6.3	Installations électriques selon l'OCF	
6.4	Installations à courant faible selon l'ordonnance sur le courant faible	
6.5	Installations à courant fort selon l'ordonnance sur le courant fort	16
7	Périodes de contrôle	17
7.1	Périodes de contrôle selon la LIE	17
7.2	Périodes de contrôle selon l'OCF	

Contrôle des installations électriques

R RTE 26900

Ann	exes A1-A3 (général)	18
<b>A1</b>	Arbre de décision générique	19
<b>A2</b>	Responsabilités et périodes de contrôle	20
А3	Entité en charge du contrôle en fonction des installations (de manière générale)	22
	Installations soumises au contrôle de l'exploitant de réseau	
43.2	Installations soumises au contrôle de l'ESTI	24
A3.3	Installations soumises au contrôle de l'OFT	26
Ann	exe A4 (spécifique aux CFF)	29
<b>A4</b>	Entité en charge du contrôle en fonction des installations aux CFF	29
	Installations soumises au contrôle de l'exploitant de réseau	
44.2	Installations soumises au contrôle de l'ESTI	33
44.3	Installations soumises au contrôle de l'OFT	36

Contrôle des installations électriques

R RTE 26900



# Partie principale pour ordonner les liens

R RTE 26900 Contrôle des installations électriques

#### 5 Instances

#### 5.1 Vue d'ensemble des instances selon le type d'installations

Type d'installation	Organe de contrôle	Entité en charge du contrôle
Installations générales selon l'art. 32 OIBT en lien avec l'annexe 1 ch. 2 et 4 OIBT	Organes de contrôle indépendants	ER
Installations spéciales selon l'art. 32 OIBT en lien avec l'annexe 1 ch. 1 OIBT	Organisme d'inspection accrédité	ESTI
Installations à courant faible selon l'art. 22a al. 2 a de l'ordonnance sur le courant faible	Exploitant	OFT
Installations à courant faible selon l'art. 22a al. 2 b de l'ordonnance sur le courant faible	Exploitant	ESTI
Installations à courant fort selon l'art. 17 al. 1 de l'ordonnance sur le courant fort	Exploitant	ESTI
Installations électriques selon l'art. 46 al. 1 OCF	Exploitant	OFT

#### 5.2 Organes de contrôle

18.08.2020

#### 5.2.1 Organes de contrôle indépendants et organismes d'inspection accrédités selon

Les organes de contrôle indépendants et les organismes d'inspection accrédités effectuent des contrôles techniques aux mandat des propriétaires d'installations électriques et en établissent les rapports de sécurité.

Pour exercer ces contrôles, les organes de contrôle indépendants et les organismes d'inspection accrédités doivent disposer d'une autorisation de l'ESTI (autorisation de contrôle). Une liste des titulaires de cette autorisation est publiée sur Internet (www.esti.admin.ch/fr)

Le principe de l'indépendance des contrôles doit être respecté, si bien que celui qui a participé à la conception, à l'exécution ou à la maintenance de l'installation électrique à contrôler ne peut être chargé ni du contrôle de réception, ni des contrôles périodiques, ni des contrôles sporadiques.

Les installations électriques présentant un danger particulier (installations spéciales) ainsi que les installations dont le titulaire d'une autorisation limitée (interne à l'entreprise, pour l'exécution de travaux sur installations spéciales, pour le raccordement) a assuré l'exécution, la modification ou la maintenance doivent contrôlées par un organisme d'inspection accrédité. Les installations spéciales sont définise dans l'annexe de l'OIBT.

© UTP

R RTE 28900 Contrôle des installations électriques 15

#### 5.2.2 Exploitants

L'exploitant est le responsable d'exploitation (propriétaire, preneur à bail, locataire, etc.) d'une installation électrique.

Il doit assurer la maintenance permanente ainsi que le nettoyage et le contrôle périodiques des installations électriques ou confier ces travaux à des tiers.

Selon les DE-OCF ad art. 14, DE 14.1, ch. 3: afin d'éviter des erreurs systématiques, il faut examiner l'implication de personnel indépendant pour la planification, la construction, l'exploitation et la maintenance. Il convient d'en tenir compte notamment pour la surveillance de l'état d'entretien.

#### 5.3 Entités en charge des contrôles

#### 5.3.1 Exploitants de réseau (ER)

Les exploitants de réseau (électrique) sont des entreprises de droit privé ou public exploitant un réseau électrique de distribution à des consommateurs. En font également partie tous les exploitants disposant d'un raccordement au réseau de niveau 5.

Les exploitants de réseau requièrent un rapport de sécurité des propriétaires, pour autant qu'il ne s'agisse pas de rapports d'installations spéciales ou d'installations électriques conçues, modifiées ou maintenues par des titulaires d'autorisation limitées. Ils contrôlent la remise du rapport de sécurité.

#### 5.3.2 ESTI

L'ESTI supervise et assiste les autres organes de contrôle et les titulaires d'une autorisation temporaire dans la surveillance du contrôle des installations et peut ordonner des mesures nécessaires à cet effet (art. 34 al. 1 à 4 OIBT).

#### 5.3.3 OFT

Selon l'art. 9 al. 2 OCF, l'OFT peut exiger l'accès aux rapports de contrôle que l'exploitant doit établir selon les DE-OCF ad art. 46, DE 46.3, ch. 2, ou il peut effectuer lui-même des contrôles.

18.08.2020 © UTP

#### Arbre de décision comme base

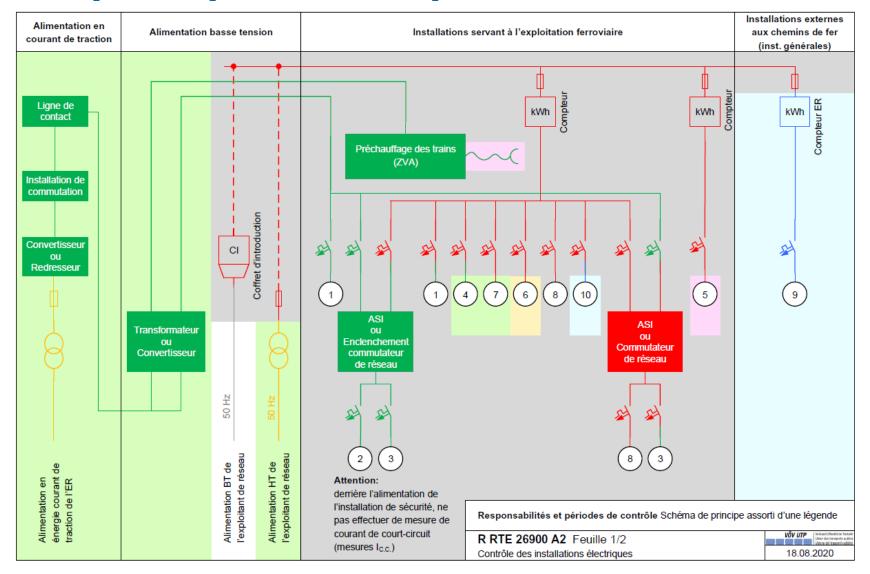
#### A1 Arbre de décision générique

Objet: resp. de la surveillance/du contrôle des «installations électriques des chemins de fer»; en particulier: Courant fort; systèmes, installations, composants, processus, etc. HT > 1'000 VAC / 1'500 VDC et BT ≤ 1'000 VAC / 1'500 VDC Courant faible: systèmes, installations, composants, processus, etc. Question 1: exploitation sûre, fiable ? Clarifier si l'élément sert essentiellement à Oui l'exploitation ferroviaire. Selon l'art. 21 al. 1 LIE, le contrôle des installations électriques des chemins de fer (CdF) est confié à l'OFT. D'après l'art. 10 LCdF, l'autorité de surveillance des CdF est l'OFT. Ainsi, l'OCF, qui régit de son côté l'exploitation et l'entretien des CdF notamment selon l'art. 1 al. 1 s'applique. De plus, d'après l'art, 9 OCF, l'OFT veille à ce que les CdF respectent les prescriptions. Pour déterminer si un élément sert essentiellement à l'exploitation ferroviaire, il est possible de se poser la question suivante: - Est-il nécessaire (de manière directe/indirecte) pour assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation ferroviaire? Non 2 Question 2: él. spécifique aux chemins de fer ? Clarifier si l'élément est spécifique aux CdF. Un élément est spécifique aux CdF s'il correspond à la description de l'annexe 4 OCF. Il peut aussi être qualifié de spécifiquement -- 1) -→ ferroviaire s'il est nécessaire au bon fonctionnement d'une unité de contrôle servant à l'exploitation ferroviaire [1) unité contrôlable]. De telles unités sont soumises au contrôle de Oui sel. art. 22a ⊢ Question 3: inst. courant faible, spéc. aux CdF? al. 2 a Clarifier si l'élément est une installation à courant faible spécifique aux CdF. Oui sel. art. 22a C'est le cas si l'art. 22a al. 2 let. a de l'ordonnance al. 2 b sur le courant faible s'applique. Question 4: installation générale 50 Hz Clarifier si l'élément est une installation générale à Oui basse tension 50 Hz. C'est le cas s'il NE s'agit PAS d'une installation spéciale à basse tension au sens de l'annexe OIBT Entité contrôle Entité contrôle Entité contrôle



Si l'entité de contrôle ne peut pas être déterminée sans équivoque, il y a lieu de contacter l'autorité de surveillance (OFT) par écrit.

# Schéma de principe comme pièce maîtresse



# Schéma de principe comme pièce maîtresse

Installations servant à l'exploitation ferroviaire	Liste d'exemples (énumération non exhaustive)					
rroduction when the state of th	Installations électriques spécifiques aux chemins de fer selon l'OCF Partie courant de traction du tableau de répartition, connecteurs dans les dépôts 16.7 Hz, chauffages d'aiguille, ICT, commande/services auxiliaires (inst. LC, ZVA), inst. GSM- R, télématique spécifique aux CdF, inst. de passage à niveau, hors inst. générales (pt 9)  Installations de sécurité (enclench. ainsi que leur transmission et leur technique de commande), y compris les connecteurs pas librement utilisables  Télématique spécifique aux chemins de fer  Commande/services auxiliaires de centrales électriques, sous- stations et convertisseurs (hors installations à basse tension externes aux chemins de fer)	Le m cc re m lia iss lié vé	lon DE-OCF ad art. 46, a es appareils de protection ise à la terre, de même qu ourt-circuiteur), ainsi que le tour dans les dépôts et le aintenance, les dispositifs isons au conducteur de re olations doubles avec une e au conducteur de retou chicules dételés, sachant des autres parties du systè ême que les installations ssentiellement à l'exploita pécifiquement ferroviaires	entre les systèmes de u'entre des parties de es dispositifs de verror s aménagements cons de mise en court-circ etour, les sectionneurs e masse intermédiaire r, les connexions des que l'on entend les éq me de retour de coura à basse tension destir tion ferroviaire (installa	ces sys uillage sacrés uit et d s de mis non mi rails, l'a uipeme int et de nées es	stèmes (notamment et les circuits de à de la e mise à la terre, les se à la terre, les se à la terre ou non alimentation de ents flexibles ici e mise à la terre, de colusivement ou
Coffret d'introduction	Installations spéciales selon l'OIBT  5 Chantiers, dispositifs temporaires  Zones ex. 0+20 et 1+21 (hors stations de carburant et ateliers de réparation de véhicules)  Tunnels, ateliers, installations de lavage, installations de téléphonie mobile sur pylônes HT, zones ex. 2+22 de dépôts		Entité en charge du contrôle  OFT  Office fédéral des transports  ESTI  Inspection féd. des ins-	Organe de contrôle  Chemin de fer  accrédité		ériodes de contrôle Selon OIBT 10 ans
50 Hz	de combustibles ou de carburants  Installations de stockage de diesel pures, transbordement d'huile par le rail (selon les directives ATEX, les installations de stockage de diesel pures ne sont pas des installations ex.), autres installations d'infrastructure à la destination non spécifique	Couleur de la ligne	ER Exploitant de réseau  ESTI Inspection féd. des ins-	indépendant  Propriétaire de	Couleur d'arrière-plan	5 ans
Alimentation BT de l'exploitant de réseau	Installations générales selon l'OIBT  Appartements, kiosques, bâtiments/locaux loués à des tiers, départs généraux  Installations électriques BT: installations générales		tallations à courant fort  Ces installations ne se zone d'influence des en		0	1 an
Alimentation BT l'exploitant de ré	ne servant pas à l'exploitation ferroviaire, quai hors de la zone avec mesures spéc., passages inférieurs, dispositifs de production et de conversion d'énergie,	TE 2	bilités et périodes de co 6900 A2 Feuille 2/2 es installations électrique	<u> </u>	incipe a	wöv urr 18.08.2020

# Tableaux comme complément

#### A3.3 Installations soumises au contrôle de l'OFT

N°a)	Description de l'unité de contrôle	Type d'installation	Servant à l'exploita- tion ferroviaire	Spécifique aux chemins de fer	Critère de détermination de la responsabilité ESTI-OFT, ESTI-ER	Entité en charge du contrôle <sup>b)</sup>
3	Installations servant à alimenter les véhicules garés, comme les installations de pré-climatisation des trains, les installations à dispositifs conjoncteurs des dépôts qui ne sont pas en libre accès, etc.	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
5	Installations de stockage d'énergie	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
8	Lignes de contact avec lignes d'alimentation, lignes auxiliaires et lignes détournées, y compris structures porteuses	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
9	Lignes de contact avec lignes d'alimentation, lignes auxiliaires et lignes détournées, y compris structures porteuses	Statique	Oui	Oui	_	OFT
10	Transformateurs de ligne de contact pour l'alimentation à basse tension, y compris disjoncteur de protection sur le mât	Installation à courant fort à haute tension	Oui	Oui	_	OFT
11	Convertisseurs de fréquence et installations d'alimentation sans interruption pour les installations de sécurité	Installation à courant fort à basse tension	Oui	Oui	-	OFT
12	Convertisseurs de fréquence et installations de redresseur	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
16	Installations de compensation	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
17	Centrales électriques (centrales hydroélectriques, parcs éoliens, installations photovoltaïques, etc.) servant à l'alimentation directe en courant de traction	Installation à haute et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
22	Transformateurs de mesure	Installation à courant faible et à basse tension	Oui	Oui	_	OFT
23	Dispositifs mobiles de transmission de données et de transmission vocale pour l'exploitation ferroviaire	Installation à courant faible	Oui	Oui	Art. 22a al. 2 let. a de l'ordonnance sur le courant faible	OFT
25	Dispositifs mobiles de transmission de données et de transmission vocale pour l'exploitation ferroviaire – antennes présentes sur les équipements des chemins de fer	Installation à courant faible	Oui	Oui	Art. 22a al. 2 let. a de l'ordonnance sur le courant faible	OFT

# Merci!





# Colloque spécialisé sur les installations électriques

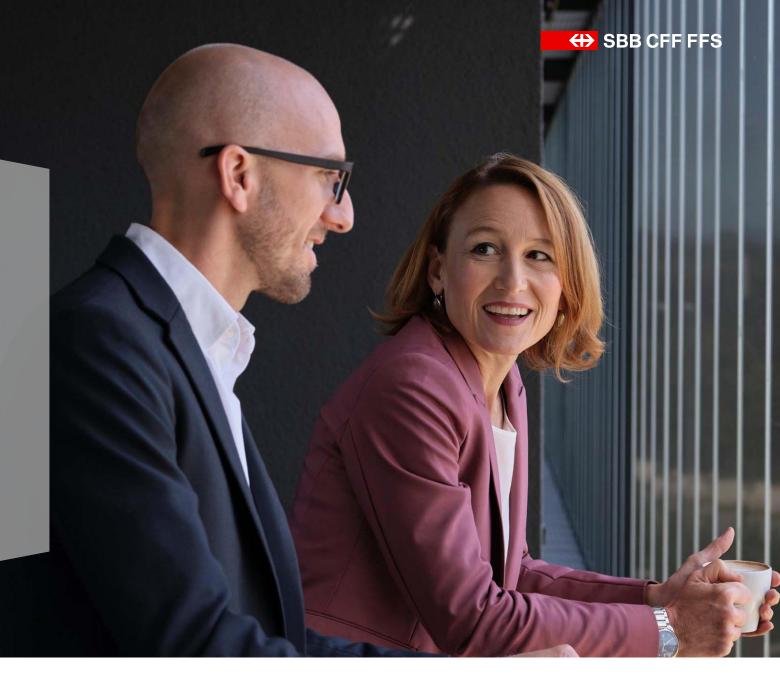
9h00	Mot de bienvenue et introduction		Réglementations RTE mises à jour
	Bernhard Adamek, vice-directeur de l'UTP	10h45	R RTE 26201 Éclairage de l'infrastructure ferroviaire
	Robert Leemann, CFF		Gerhard Hurni, CFF
	Nouvelles réglementations RTE	11h05	R RTE 26900 Contrôles des installations électriques
9h15	R RTE 27230 Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers		Godot Gröner, Signalplan
	D RTE 27901 Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers	11h25	R RTE 20600 Sécurité lors de travaux sur les installations électriques ferroviaires
	Werner Kurfess, RTE		Thomas Bolleter, CFF
9h55	D RTE 27800 Installations électriques des tramways	12h00	Dîner
	Enrico De Cassan, VBZ		
10h25	Pause		



R RTE 20600 Sécurité lors de travaux à proximité d'installations courant de traction (Lect. 03/23 publ. ulterieure).

Thomas Bolleter (CFF SA)

Bern, 26. Avril 2023



# Organisation du projet R RTE 20600 2. Édition

- Membres du groupe de projet
- - Thomas Bolleter (SBB AG) Chef de projet R RTE 20600, Expert
- Godot Gröner (Signalplan AG)
   Soutien au projet
- Jürg Bebi (RhB)
   Expert
- Stefan Hofmann (SOB AG) Expert
- Lötscher Michel (BLS Netz AG)
   Expert
- Uwe Schönherr (SBB AG) Expert
- Peter Studer (RBS)
   Expert
- Robert Leemann (VöV, RTE)
   Coach RTE

# Calendrier 2. Édition R RTE 20600

1. Édition R RTE 20600 15.01.2012

Adaptations 21.06.2012 und 24.11.2014

Broullion
2. Édition
24.07.2018

1. lecture avec environ 400 retour 26.09.2018

Temps mort

Reactivation
Groupe de projet
Avril 2023

**Réunion GrP** 5. Mai 2023

2. lecture
Août 2023

GrP
Réunion &
Lectorat UTP

**Publication 2. Édition**xx.2024

Groupe de projet Octobre 2023 **GrP Réunion** 1Q2024

1. lecture *3Q2024* 

GrP
Réunion & Lectorat
UTP

Publication
3. Édition
xx.2025

VUV UI'P

# Mandat de projet

#### Mandat de projet 2e édition (01.01.2024)

- Adapter les modifications pertinentes des CG-CFB de l'édition 2016 à l'édition 2020.
- Traiter le groupe de thèmes Réactions
  - 1 Distances
  - 2 Termes, définitions
  - 3 Renvois, référencement
  - 4 Arc électrique parasite
  - 5 Influence / induction
  - 6 Concept de sécurité
  - 7 Équipement de protection individuelle
  - 8 Personnel
  - 9 Commutation / mise à la terre
  - 10 Mise à la terre chantiers
  - 11 CFF Annexe
  - 12 Autres

#### Mandat de projet 2e édition (xx.2025)

- Changements pertinents de DE-OCF et PCT adapter dans l'édition 2024.
- Tenir compte de la nouvelle norme SN EN 50488, SN EN 50122-1
- Développer et intégrer des thèmes de projet issus de la 2e édition du GrP

# Thèmes principaux et retour d'information

- Les zones de travail : Définition et gestion de la zone de danger D<sub>I</sub> = 0.5 ou 1.0 m?
- Exigences en matière d'EPI pour différents domaines de travail
- Désignation des fonctions pour les différentes activités
   Par ex. profane, expert, personne autorisée à effectuer des commutations, personne habilitée, etc.
- Harmoniser les processus de DE-OCF, PCT // R RTE 20600, R RTE 20100 // DE-PCT
- Mise à la terre sur les chantiers

# Questions sur les exposés





# Dîner

- Dîner de 12h00 à 13h20
- Le menu et les minérales sont comprises.
- Menu végétarien: prendre votre carte.
- Dépasser le bar et aller tout au fond
- Reprise à 13h30
   Merci de reprendre place à l'heure.

#### **En Guete!**

# **Bon appétit!**



# Programme de l'après-midi

Autres	réal	lementations
Adtics	109	Cilicitations

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 Réglementations après révision

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

#### Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

15h10 Informations de l'UTP

Marcel Schmid, UTP

15h20 Questions

15h30 Fin de la manifestation



# Programme de l'après-midi

réglementations	Nouvea	utés dans le domaine des installations électriques
Informations de l'Office fédéral des transports	14h50	Pénurie d'électricité
Hermann Willi, OFT		Daniel Gerber, CFF
Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière édition Markus Enzler, RBS	15h10	Informations de l'UTP Marcel Schmid, UTP
Réglementations après révision Robert Leemann, CFF	15h20 15h30	Questions  Fin de la manifestation
	Informations de l'Office fédéral des transports Hermann Willi, OFT  Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière édition Markus Enzler, RBS  Réglementations après révision	Informations de l'Office fédéral des transports Hermann Willi, OFT  Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière édition Markus Enzler, RBS  15h20 Réglementations après révision



14h40 Pause



# ... Représentant de l'OFT



- Hermann Willi
- Né en 1960 à Schiers (GR)
- Ingénieur électricien HES, ingénieur d'exploitation, eMBA
- Dessinateur et planification électricien
- Formation en HES (électrotechnique et génie d'exploitation)
- 20 ans d'expérience ferroviaire aux Chemins de fer rhétiques (RhB)
- Président pendant 15 ans du groupe d'experts Électrotechnique de l'UTP
- Membre de la POL et de la PL RTE de l'UTP
- Membre de la KOSEB à l'OFT / responsable du groupe de travail KOSEB V
- Membre du Management Board «Gestionnaire de système courant de traction AC»
- Chef de la section Installations électriques à l'Office fédéral des transports à Ittigen
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2008

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT



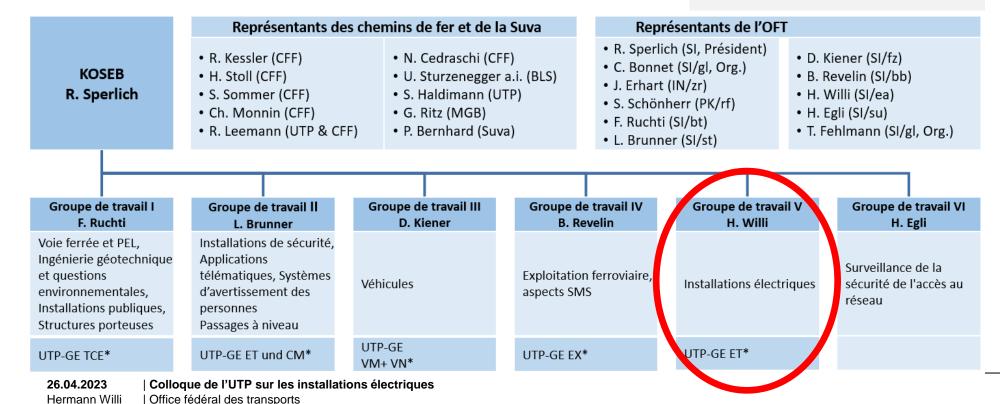


# Commission chargée de la sécurité des chemins de fer (KOSEB)

# Organigramme de la KOSEB et de ses groupes de travail<sup>1)</sup>

#### Objectif:

La KOSEB sert de plateforme d'échange d'informations autour de la sécurité des chemins de fer.





#### Objectifs du groupe de travail KOSEB V:

- •Le groupe de travail V (installations électriques) de la KOSEB (abréviation tirée de nom allemand de la commission) sert de plateforme d'échange d'informations autour de la sécurité des installations électriques des chemins de fer.
- •Il tient compte des différents rôles des membres participants, raison pour laquelle il ne prend pas de décisions, mais est un organe qui informe, est consulté, coordonne et émet des propositions. Le groupe de travail ne remplace aucun canal d'information formel.
- •Le groupe de travail V n'aborde aucune procédure de surveillance en cours.
- •Il peut traiter des tâches et des questions sur mandat de la KOSEB, qui lui est supérieure.



#### <u>Tâches du groupe de travail KOSEB V:</u>

- Thématiser les sujets spécialisés importants influençant la sécurité (identifier le besoin, justifier, prioriser, proposer des mesures)
- Analyser les développements spécialisés du système ferroviaire et prendre des mesures le cas échéant
- Suivre les développements des directives de l'UE, de la STI-ENE, des normes et des réglementations de la branche et proposer des mesures adaptées
- Élaborer les bases techniques selon le (la poursuite du) développement des prescriptions
- Identifier, justifier et prioriser le besoin de réglementation



**Composition:** Experts techniques des installations électriquesche

Le cercle des participants peut être élargi au besoin.

Représentants:

OFT: Hermann Willi, Inst. élec. (chef) Autorité de surveillance

Mike Schweller, Inst. élec. Autorité de surveillance, TK9

<u>UTP (représentants des chemins de fer):</u>

Martin Holderegger, SBB I-EN-DAE-SDE Voie normale AC (EN) Soeren Hedtke, SBB I-NAT-FW-SAFS Voie normale AC (FS)

Michel Lötscher, BLS BIPFB Voie normale AC (FS, EN)
Stefan Hofmann, SOB I-TAFS Voie normale AC (FS, EN)

Markus Enzler, RBS IE Voie spéciale/métrique DC (+AC)

#### **Généralités:**

- Le président du GT représente le GT aux séances d'équipe internes à l'OFT et dirige les travaux du GT.
- L'avancement de l'équipe noyau influe sur les travaux du GT.
- L'OFT ne paie aucun dédommagement ni aucune dépense aux représentants de l'OFT, de l'UTP, de l'ESTI et de la SUVA.
- Le règlement du <u>développement des prescriptions</u> est publié sur le site Internet de l'OFT. (https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/droit/bases-legales-prescriptions/de-ocf/developpement-des-prescriptions.html)



#### **Activités**

- Points standards et individuels (selon enquête)

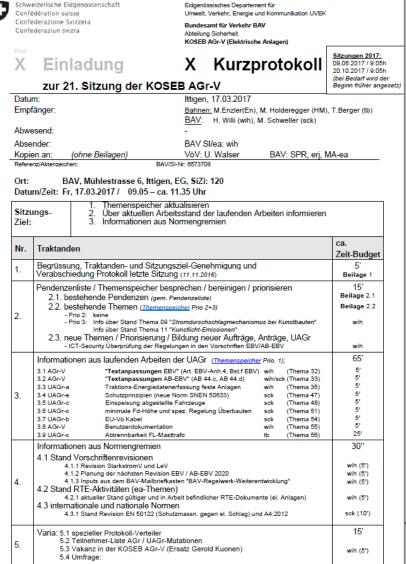
#### et documentation

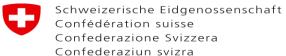
1. aktuelle Pendenzenliste
2. aktuelle Beschlussliste
3. aktueller Themenspeicher
4. aktuelle Teilnehmerliste

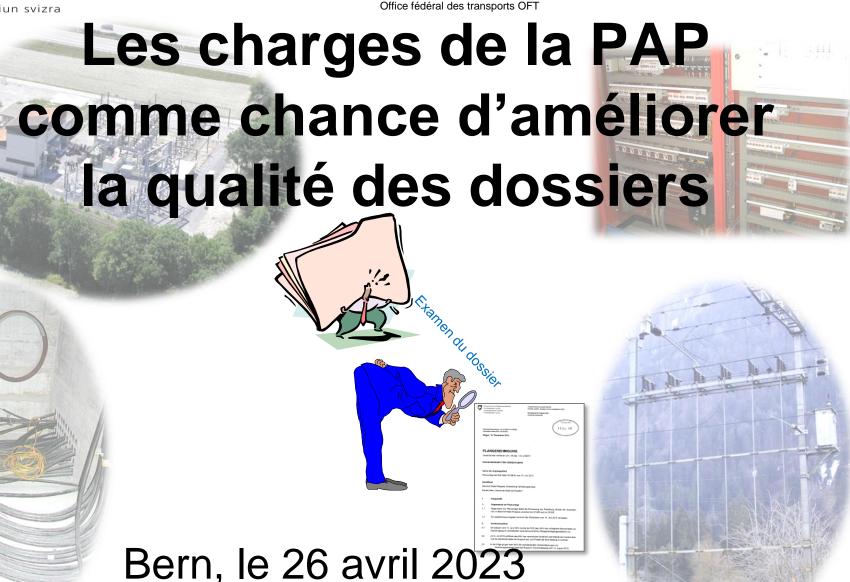
(Stand: 26.08.2016)
(Stand: 26.08.2016)
(Stand: 26.08.2016)

- → SharePoint du GT (réservé aux membres du GT)
- → Site Internet de l'UTP





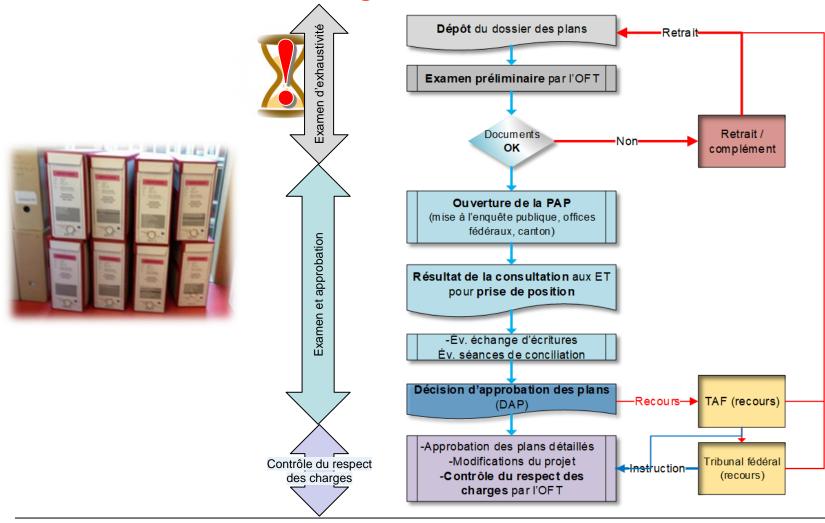






# Procédure d'approbation des plans

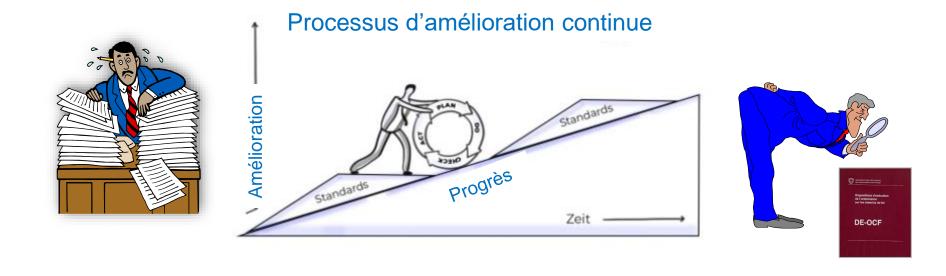
# Déroulement général de la PAP





#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP (RaSéc-IE)

#### Où sont les «quick wins»?

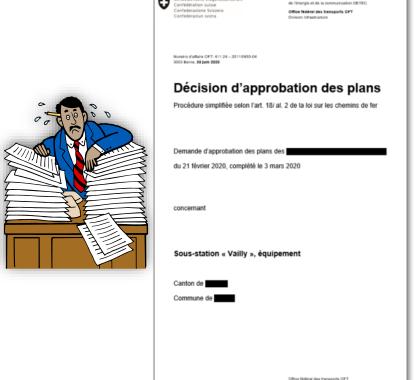


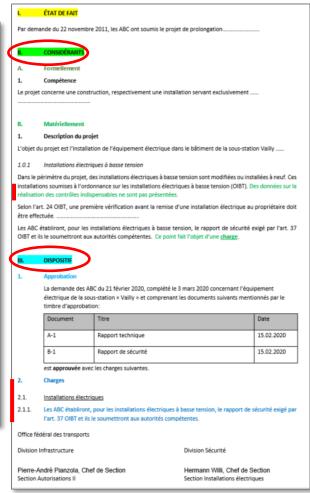


#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP (RaSéc-IE)

#### Structure de la décision de l'OFT

Département fédéral de l'environnement, des transports





Dans les considérants, on apprend ce qui manque selon l'OFT

→ CHARGE

Dans le dispositif, on apprend ce qu'il reste à faire selon **l'OFT** 

→ Texte de la CHARGE



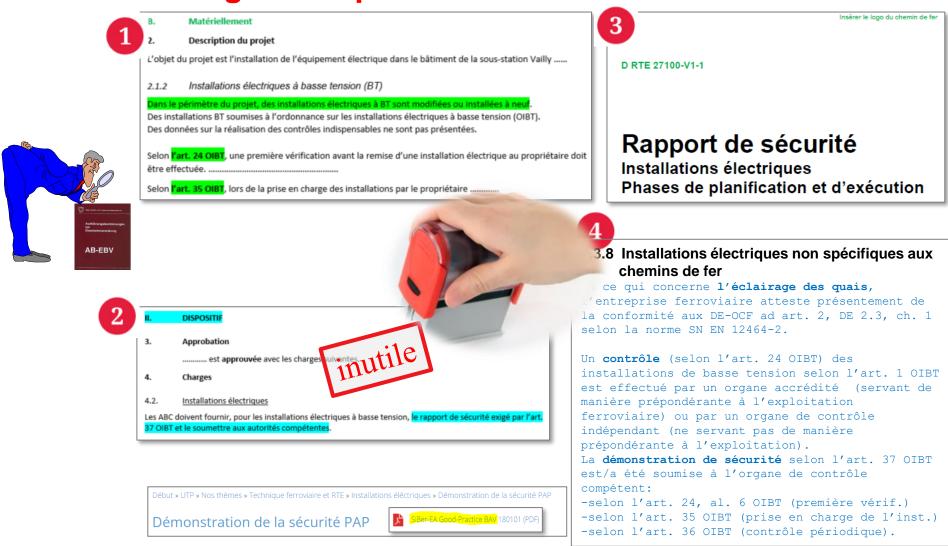
#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP (RASéc-IE)

Exemple: intérieur d'une installation à haute tension





#### ... Potentiel d'amélioration du RaSéc-IE Eclairage du dépôt





#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP

#### 1. Mise à la terre et retour de courant

#### Retour de courant de traction et mise à la terre



Lors de l'exécution des travaux, des travaux concernent les lignes de contact, le retour de courant et la mise à la terre. La désignation du conducteur de retour de courant et de mise à la terre figurant dans le concept de mise à la terre ne correspond pas aux prescriptions souveraines.



Selon les DE-OCF ad art. 44, DE 44.d, ch. 1.7.1, lorsqu'il y a risque de confusion entre les conducteurs du système de retour de courant et ceux des systèmes de mise à la terre, il faut prendre des mesures pour éviter ce risque. On doit notamment chercher à empêcher que des conducteurs parcourus par des courants soient interrompus par erreur ou que des tensions dangereuses pouvant mettre en danger des personnes résultent de situations confuses.

Selon les DE-OCF ad art. 44, DE 44.d, ch. 1.7.2.1, les conducteurs de retour de courant et les points de raccordement du système doivent être margués en jaune...

Selon les DE-OCF ad art. 44, DE 44.d, ch. 1.7.2.4, les conducteurs d'égalisation du potentiel et les conducteurs de protection, qui ne transportent pas de courant en exploitation, se distinguent par des conducteurs isolés en jaune-vert...



Un mois avant le début des travaux, l'entreprise ferroviaire doit remettre le concept de mise à la terre retravaillé à l'OFT pour prise de connaissance.



#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP

Insérer le logo du chemin de fer

#### Mise à la terre et retour de courant

3

D RTE 27100-V1-1





#### Rapport de sécurité

Installations électriques Phases de planification et d'exécution



Un mois avant le début des travaux, l'entrepris de roviaire doit remettre le concept de mise à la terre retravaillé à l'Ol Tradition de sonnaissance.

#### 2.3.6 Installations de retour de courant de traction et de mise à la terre

#### État actuel

Le système de mise à la terre de l'installation de la ligne de contact existe déjà.

#### État projeté

Le système de mise à la terre existant est adapté de manière minime du fait des nouveaux composants.

Justification (pourquoi aucune tension de contact dangereuse ne peut se produire):

Tous les éléments conducteurs de l'installation de la ligne de contact sont raccordés au système de mise à la terre.

Aucun système de mise à la terre extérieur aux chemins de fer ne se trouve dans le périmètre du projet. Le système tiers le plus proche (lampadaire) est situé à au moins 10 m de composants électriques conducteurs raccordés au système de retour de courant de traction.

Il ne faut donc s'attendre à aucune influence.

#### Plans en annexe:

#### Concept de retour de courant et de mise à la terre avec:

#### -Plan No xxx

#### Conclusion

De la description ci-dessus, on déduit que le projet est une modification de faible ampleur (mfa) des systèmes de retour de courant et de mise à la terre.



#### ... Potentiel d'amélioration du dossier PAP

#### Distances au sol des lignes de contact

#### Distances au sol

Dans le périmètre du projet se trouve un passage à niveau au km 39,6. La preuve que la hauteur minimale des fils de contact est respectée en tenant compte de tous les facteurs d'influence ne figure pas dans les documents.

1

Selon les DE-OCF ad art. 44, DE 44.c, ch. 5.2.1, la hauteur des fils de contact (hf) et des parties conductrices connectées avec eux au dessus du niveau supérieur du rail ou de la voie et de la piste cyclable s'élève au moins à la valeur minimale indiquée (hfmin). Sur les passages à niveau, cette hauteur minimale est de 5,5 m + suppléments, et la hauteur minimale absolue des fils de contact (hfmin, absolu) doit toujours être respectée.





Avant le début des tiaveux dent les fils de contact admise est respectée dans tout le périmètre du projet.

3

D RTE 27100-V1-1

#### Rapport de sécurité

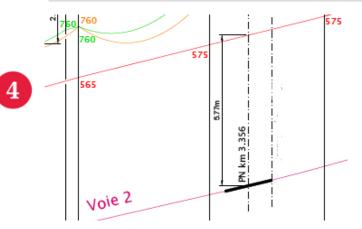
Installations électriques Phases de planification et d'exécution

#### 2.3.5 Installations de la ligne de contact

Insérer le logo du chemin de fer

Les indications détaillées figurent dans les annexes suivantes:

- > xy\_Profil longitudinal
- > xz Profils en travers typiques

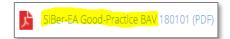




# Documents utiles contre des charges inutiles ... disponibles sur le site Internet de l'UTP

Début » UTP » Nos thèmes » Technique ferroviaire et RTE » Installations éléctriques » Démonstration de la sécurité PAP

Démonstration de la sécurité PAP





Union des transports publics Unione dei trasporti pubblici Commission Technique et exploitation ferroviaire (CTEF) Groupe d'experts Électrotechnique (GE ET) Charges contournables lors de procédures d'approbation des plans (PAP) Des charges particulières doivent parfois être remplies dans le cadre de projets d'installations électriques, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et des retards dans les délais. Nous avons dressé une liste de conditions à observer dans différents domaines afin de contourner ces Table des matières Mise à la terre et retour de courant Subdivision et possibilité de déclenchement . Distance au sol des lignes de contact Distance de protection électrique. Mesures de protection contre les contacts directs... Instruction du personnel.. Installations à basse tension en lien avec d'autres prescriptions.. Éclairage des quais Protection des oiseaux. Sécurité sismique. Prescriptions servant de références.

Insérer le logo du chemin de fer

D RTE 27100-V1-1

#### Rapport de sécurité

Installations électriques Phases de planification et d'exécution



#### Renvoi aux ateliers de l'UTP

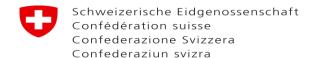


Ateliers de formation «Démonstration de la sécurité et de l'interopérabilité des installations électriques selon le D RTE 27100»

Les ateliers traiteront principalement des aspects suivants:

- Validité des actes d'ordre supérieur pour les installations électriques fixes de chemins de fer
- Compréhension des rôles et distinction des compétences entre l'OFT et l'ESTI, pour la haute et la basse tension 50 Hz et courant continu (DC)
- Procédure d'approbation des plans (PAP) et documentation de la démonstration de la sécurité des installations électriques fixes
- Implication d'organismes de contrôles indépendants, p. ex. d'experts
- Approfondissement à l'aide d'exemples pratiques concrets

Date	Heures	Adresse	Langue
5 mai 2023	7h45 – 17h30	Vulkanplatz 11 8048 Zürch-Altstetten	Allemand
Groupe 1.2,	courant de traction	on et énergie CFF	
Date	Heures	Adresse	Langue
21 avril 2023	7h45 – 17h30	Hilfikerstrasse 1 Berne, Wankdorf	Allemand avec interprétation simultanée en français
•	oie normale IOP (	•	
Date	Heures	Adresse	Langue
7 juin 2023	7h45 – 17h30	Office fédéral des transports Mühlestrasse 6 3063 <u>Ittigen</u>	Allemand
Groupe 3, vo	oie métrique <u>nIQ</u> F	de Suisse alémanique (RhB, RB	S, zb)
	Heures	Adresse	Langue
Date			
Date 31 mai 2023	7h45 – 17h30	Rhätische Bahn AG, Infrastrukturstützpunkt Austrasse 1, 7302 Landquart	Allemand
31 mai 2023		Infrastrukturstützpunkt	Allemand
31 mai 2023		Infrastrukturstützpunkt Austrasse 1, 7302 Landquart	Allemand



Office fédéral des transports OFT

# Attentes de l'OFT au concept de retour de courant et de mise à la terre



Berne, le 26 avril 2023

# **O**

#### **Contexte / Motif**

Un concept est la description d'une configuration de base et de ses points-clés.

- DE-OCF ad art. 44.d, ch. 1.3: il y a lieu d'établir un «concept de retour de courant et de mise à la terre»
- Un concept absent ou incomplet dans le dossier PAP entraîne régulièrement des charges inutiles de l'OFT au chemin de fer.
- Les exigences essentielles (selon DE-OCF 44.d, ch. 1-4) doivent être définies dans le concept.



## Objectif du concept de retour de courant et de mise à la terre





- ... montre les aspects du retour du courant de traction et du (voire des) système(s) de mise à la terre
- ... montre la mise en œuvre de toutes les prescriptions pertinentes
- ... est propre au projet (pas générique)
- ... a un niveau de détail relatif à l'avancée actuelle du projet
- ... demande, selon le projet, une documentation complète ou quelques déclarations générales (p. ex. dans le RaSéc-IE).



## L'ampleur du concept dépend du projet



L'OFT <u>attend des indications</u> (DE 44.d Retour du courant de traction et mise à la terre) SUI:

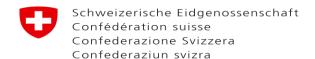
- a. le retour du courant de traction
- **b. les mesures prises** dans les zones de la ligne de contact et du captage du courant
- c. la rencontre de plusieurs systèmes de retour de courant et de mise à la terre
- d. comment éviter les courants vagabonds
- e. la protection des installations des chemins de fer AC contre les courants vagabonds DC
- f. les situations, installations et composants **spéciaux**



# Exigences envers la présentation du concept

- ... il montre le principe, pas forcément les détails.
- ... les **sections** des connexions au **circuit de retour de courant** ne doivent pas impérativement être représentées.
- ... les **sections** des connexions de **mise à la terre** ne sont pas obligatoires (court-circuit selon observation du chemin de fer)
  - ... le **code couleur** des conducteurs isolés de mise à la terre et de retour de courant ne doit pas impérativement être représenté
  - ... les **indications** doivent être données de manière appropriée, **concentrée** et compréhensible, selon le projet et le reste de la documentation remise
  - ... les représentations sont possibles sous forme de **dessins** et/ou de **textes**
- ... une **légende** est nécessaire pour les dessins
- ... si cela apporte quelque chose, le concept peut être intégré dans le RaSéc-IE ou dans le rapport technique





Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT







Berne, le 26 avril 2023





## Paquets <u>OCF</u> de la révision 2024; modifications importantes pour les installations électriques

### Art. 14, al. 2;

Personnel chargé de la planification, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien *Qu'est-ce qui change?* 



<sup>2</sup> L'exploitant au sens de l'art. 46 doit remettre la direction technique des opérations relatives aux installations électriques, aux éléments électriques de véhicules, de trolleybus et d'installations de trolleybus à une personne compétente au bénéfice d'une formation de base en électrotechnique (apprentissage professionnel en électrotechnique, formation équivalente en entreprise ou études dans le domaine électrotechnique), qui a l'expérience du travail sur les installations à courant fort et qui connaît les spécificités locales et les mesures de protection à prendre. ¶

### Art. 74;

Exclusion des personnes étrangères au service

### Qu'est-ce qui change?

♣ Art. 74 Exclusion des personnes étrangères au service¶

Seul le personnel chargé du service, des contrôles ou des travaux d'entretien est autorisé à se trouver sur les lieux de travail importants du point de vue de la sécurité, tels que les postes de travail du personnel ferroviaire, les locaux techniques et les cabines de conduite. Toute dérogation implique une autorisation expresse de l'entreprise.¶

### Remarques sur les modifications:

- Petite **précision** tirée de l'expérience pratique: la direction technique des opérations relatives aux installations électriques correspond à l'exploitant ou à son représentant.
- Les entreprises doivent veiller à ce que seul du personnel instruit ait le droit de se trouver dans les locaux techniques.
- Les **exemples énumérés** ont été adaptés aux circonstances actuelles.



## Paquets <u>OCF</u> de la révision 2024; modifications importantes pour les installations électriques

-DE 2.6; Cybersécurité (surtout courant de traction: CFF Énergie, RhB)

-DE 18.2, ch. 1.3; Gabarit limite des obstacles (fiche 2N + 2M)

-<u>DE 44.b ch. 4</u>; Câbles (produits de construction) -<u>DE 44.c, ch. 5.1</u>; Tronçons d'alimentation (11 kV)

-DE 44.c, ch. 5.2; Hauteur des fils de contact (adapté selon la nouvelle édition de

*la norme SN EN 50122-1)* 

-DE 44.c, ch. 5.6.2; Sections de protection

-DE 44.c, ch. 5.9.3; Distance de protection électrique (facteur 2 au lieu de 3)

-DE 44.c, ch. 5.12; Lignes de contact dans les installations de lavage

-DE 44.c, ch. 6; Supports (structures porteuses) de ligne de contact

(hiérarchie des normes: SN EN 50199 avant SN 505ss/19xx)

-DE 44.d, ch. 2.2; Tensions de contact

-DE 45.3, ch. 1; Références normatives (nouveau selon SN EN 50488)

<u>-DE 45.3, ch. 1;</u> Distances de sécurité par rapport aux installations de lignes de

contact (aussi 11 kV selon EN 50488)

-DE annexe 3; Renvois aux normes mis à jour

-DE annexe 4; Définitions résumées et complétées

(en particulier pour les IE: Responsable des travaux – Personne

autorisée à manœuvrer )





## Paquets <u>OCF</u> de la révision 2024; modifications importantes pour les installations électriques

-Art. 14



### Notre estimation des conséquences sur les coûts:

Rentabilité / brève justification

Rent	abilité / brève justification	Besoin financier (en plus/moins) / brève justification		
<b>→</b>	Pas de changement sur le fond	<b>→</b>	Pas de changement sur le fond	

Besoin financier (en plus/moins) /



	Trontal and Tront of State and Trontal and		2000 (0 p.u.e/		
			brève j	ustification	
DE 2.6 (ICT)	<b>→</b>	Pas de changement sur le fond puisque la conformité avec l'IEC 27100 était déjà exigée	7	Mise en place d'un nouveau ou lien avec le SMS existant, et sensibilisation du personnel	
reste	<b>→</b>	Pas de changement sur le fond; seulement précision textuelle ou mise à niveau avec la pratique, les normes et les RTE	<b>→</b>	Pas de changement sur le fond; seulement précision textuelle ou mise à niveau avec la pratique, les normes et les RTE	

### Remarques particulières sur:

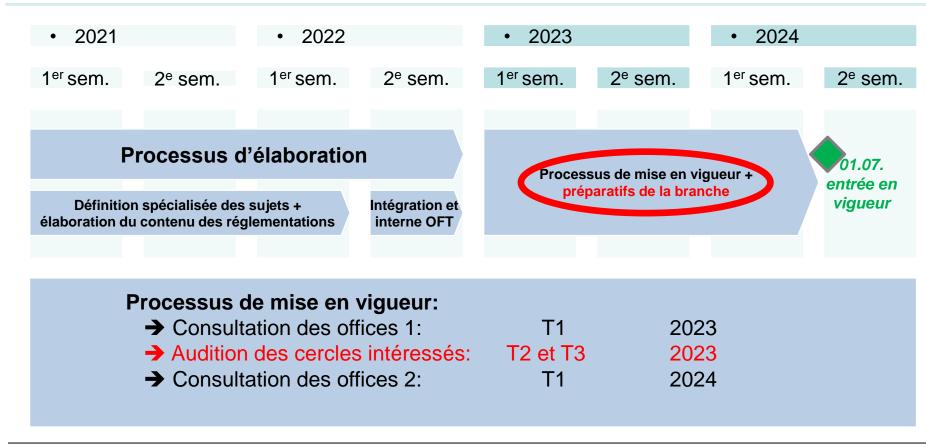
- DE 44.c, ch. 5.1; Tolérances de tension 11kV
- DE 44.c, ch. 5.2; Hauteur du fil de contact (p. ex. aux PN, sur les places, etc.)
- DE, annexe 3; Renvois aux normes



### **Prochaines étapes...**

### Calendrier approximatif du paquet de révision 2024

**Prévisions non contraignantes** 



## Colloque spécialisé sur les installations électriques

Autres rediennentations	Autres	réglementation	ns
-------------------------	--------	----------------	----

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 Réglementations après révision

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

15h10 Informations de l'UTP

Marcel Schmid, UTP

15h30 Fin de la manifestation





### Directive C3 de la SGK (nouvelle édition 2022)



Exposé de Markus Enzler, chef des installations électriques du RBS, responsable du groupe de travail Directive C3 SGK



### Table des matières

Histoire de la SGK

Place de la directive C3 dans la pyramide législative

Nouvelle édition 2022

Bref exemple pratique de concept de retour de courant et de mise à la terre DC

Questions / discussion



### Histoire de la SGK

- Qui est la SKG: La SGK est la Société suisse de protection contre la corrosion.
  - Elle a été fondée en 1923.

A l'origine, l'un des principaux objectifs était d'assurer un retour du courant dans les rails avec le moins de résistance possible (pontage des chocs avec des connecteurs électriques).

L'année de fondation se situe à une époque où de nombreux chemins de fer ont été électrifiés.



### Histoire de la SGK

- Qui est la SGK: Forme juridique: association, siège à Zurich
  - Les membres de l'association sont notamment l'**Union des** transports publics, l'OFT, l'ESTI...



### Objectif:

- Prévention des dommages causés par la corrosion aux bâtiments, structures, matériaux, canalisations, etc.
- Recherche et développement dans le domaine de la corrosion, des méthodes de mesure, etc.
- Élaboration et publication de directives
- Expertises dans le domaine de la corrosion



### Histoire de la SGK

### La SGK dans l'environnement ferroviaire :



C3

Directive pour la protection contre la corrosion provoquée par les courants vagabonds d'installations à courant continu

Commission de corresion de la SGK

(remplace l'édition parue en 2011)

beur

CH-8005 Zurich

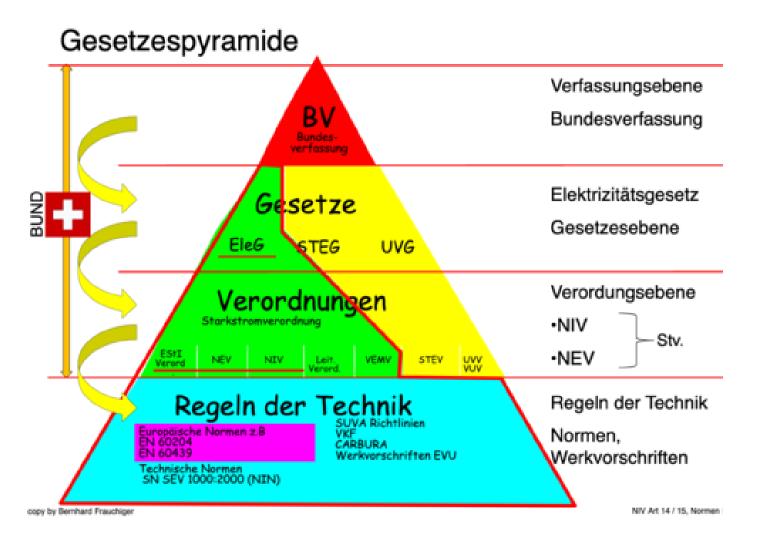
Version française Edition : 202

- La SGK édite la directive C3 pour la protection contre la corrosion provoquée par les courants vagabonds d'installations à courant continu

 Mesures autour des chemins de fer à courant continu concernant le retour de courant et la mise à la terre



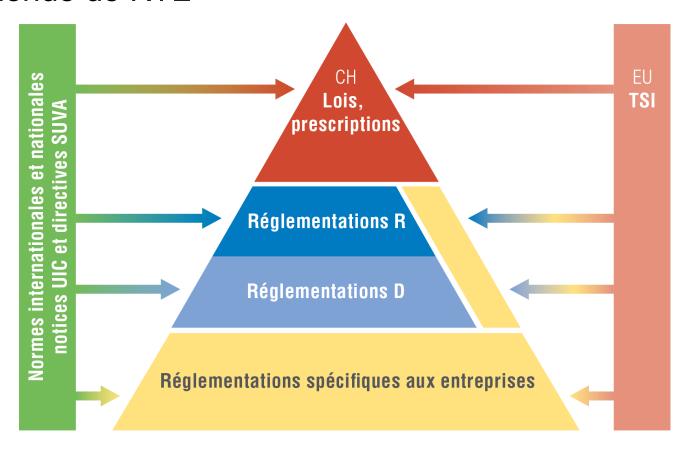
## Place de la directive C3 dans la pyramide législative





## Place de la directive C3 dans la pyramide législative

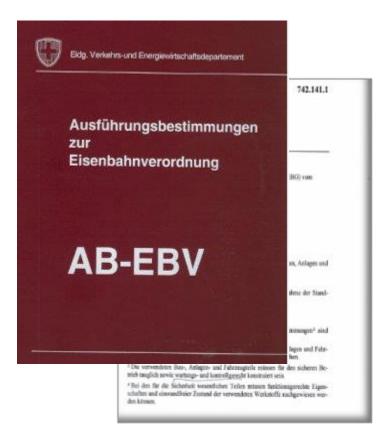
Lien avec le monde de RTE



C3 ? ?



## Place de la directive C3 dans la pyramide législative





DISPOSITIONS D'EXÉCUTION DE L'O SUR LES CHEMINS DE FER			44
Chapitre: Ouvrages et installations		Feuille n°:32	
Section: Article:	Installations électriques Planification et construction	Edition:	01.07.2012

- (DE 44.d Retour du courant de traction et mise à la terre)
- Mesures de protection contre les effets nuisibles du courant de retour Le retour du courant de traction ne doit ni déranger ni mettre en danger les installations de chemins de fer ou de tiers.
- 3.1 Courants vagabonds
- 3.1.1 Il faut accorder une attention particulière aux courants vagabonds produits par les chemins de fer à courant continu, en raison de leur effet corrosif. Les installations correspondantes doivent être planifiées et construites conformément à la norme SN EN 50122-2<sup>5</sup>. Par ailleurs, la directive C3 de la Société suisse de protection contre la corrosion (SGK) est applicable lors de la mise en œuvre et de l'application des prescriptions.
- 3.1.2 Si une installation concerne plusieurs exploitants, cela entraîne des mesures de protection concertées entre eux. Au cas où ces exploitants ne parviennent pas à un accord, l'autorité de surveillance de l'installation la plus touchée tranche la question, en accord avec les autres autorités de surveillance.
- 3.2 Influence électrique
- 3.2.1 Selon les règles de la technique, les installations et conducteurs, dans le secteur d'influence électrique des chemins de fer, doivent faire l'objet de mesures de protection nécessaires contre l'influence de ces installations, en particulier vis-à-vis du risque de report de potentiel du rail. Il y a notamment lieu d'appliquer l'ordonnance du 30 mars 1994 sur les lignes électriques (ordonnance sur les lignes électriques, OLEI)<sup>6</sup> et la norme VSS 71 260.

27.04.2023 et la norme VSS 71 260.



Quoi de neuf? La directive de novembre 2022 remplace l'édition de 2011.

Des termes ont été modifiés dans les DE-OCF 2014, par exemple

- -> L'OIEC a été intégrée aux DE-OCF!
- -> Le terme «terre ferroviaire» a été remplacé par «conducteur de retour de courant»!

-> etc.



Quoi de neuf? La directive de novembre 2022 remplace l'édition de 2011.

-> La norme SN EN 50162 a été transférée dans la norme SN EN ISO 21857. Cette directive comprend des dispositions d'exécution de la nouvelle norme CENELEC sur les courants vagabonds SN EN 50122-2 «Applications ferroviaires – Installations fixes – Sécurité électrique, dispositions pour les courants de retour et mise à la terre – Partie 2: Mesures de protection contre les effets des courants vagabonds issus de la traction électrique à courant continu»

La norme SN EN 50122-2 définit les mesures de protection à prendre sur les installations propres aux chemins de fer.



Quoi de neuf? La directive de novembre 2022 remplace l'édition de 2011.

-> dessins actualisés dans la 2e partie du document



Que reste-t-il?

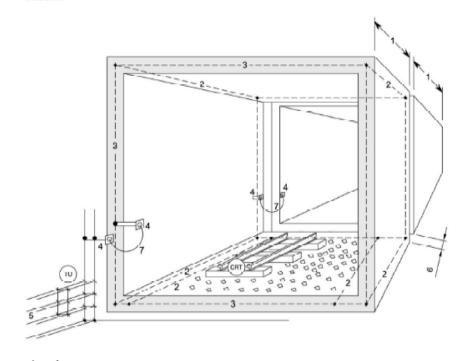
- Directive toujours axée sur la pratique, avec des exemples.
- La structure et l'organisation du document ont été conservées dans leur principe.
- Dessins avec les solutions toujours dans la 2e partie de la directive.



# Exemple pratique tiré de RILI C3 (I)

Ouvrages d'art en béton armé dans le domaine ferroviaire DC Ouvrages d'art en béton armé

Disposition des barres collectrices longitudinales et transversales en profil en



#### Légende :

- Elément de construction
- 2 Barres collectrices longitudinales
- 3 Barres collectrices transversales
- 4 Point de raccordement et de mesure
- 5 Détail du ferraillage
- Joint de dilatation
- 7 Câble de liaison amovible (Raccorder uniquement lorsque cela est nécessaire pour des raisons de protection des personnes ou de techniques de mesure)

#### Abréviations :

CRT Circuit de retour du courant de traction

TO Terre ouvrage

Connexion à faible résistance électrique

Jonction attachée

Point de raccordement et de mesure

Références : 22 401.2 Division de l'ouvrage en éléments

22 402.1 Barres collectrices longitudinales et transversales

22 402.5 Points de raccordement et de mesure



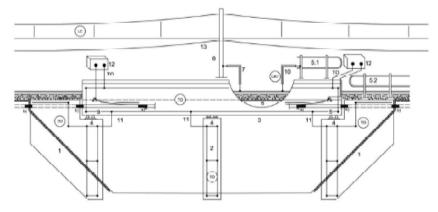
16

# Exemple pratique tiré de RILI C3 (II)

Pont de la ligne DC

Ponts Pont en béton armé sur culées et piliers en béton armé,

Pont en béton armé sur culées et piliers en béton armé, structure portante TO, séparation CRT/TO par le ballast



#### Légende :

- Culée en béton armé
- 2 Pilier en béton armé
- 3 Structure portante en acier en béton armé
- 4 Appui de pont non isolant
- 5 Garde-corps
- 5.1 fixé à la poutre principale avec isolation, si la liaison avec CRT est exigée
- 5.2 flottant sur la culée
- 6 Feuille d'étanchéité au-dessous du ballast
- 7 Liaison transversale isolée
- 8 Mât LC fixé avec isolation à la structure portante (selon fig. 8)
- 9 Conduite métallique
- 10 Liaison équipotentielle CRT isolé
- 11 Liaison équipotentielle TO
- 12 Coffret de mesure pour câbles de précontrainte isolés électriquement
- 13 Corde de retour du courant de traction

### Abréviations :

CRT Circuit de retour du courant de traction

TO Terre ouvrage

LC Ligne de contact

#### Remarque :

Appuis de pont non isolants.

Poutre principale (TO).

Mâts LC et garde-corps fixés à la poutre principale avec une isolation (CRT).

Les conduites métalliques doivent être soit :

- a) fixées au pont avec une isolation
- soit
- b) séparées au moyen de manchons isolants aux deux extrémités du pont

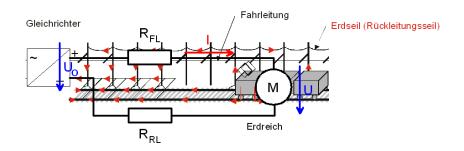
Références: 22 410 Ponts

22 410.3 Séparation CRT/TO par l'intermédiaire du lit de ballast



# Exemple pratique Dimensionnement / conception du système de courant de traction

Schéma électrique équivalent pour une alimentation unilatérale



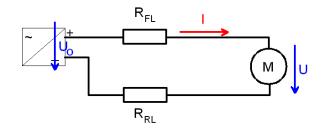
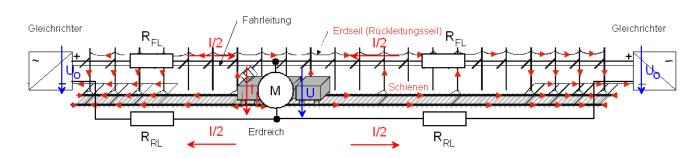
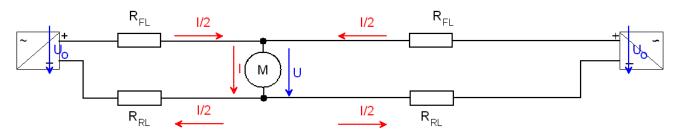


Schéma électrique équivalent pour une alimentation bilatérale







### **Directive C3**

Où la trouver:

 Pour les membres de l'UTP via la plateforme de normes (Extranet UTP)

Pour les tiers: www.sgk.ch



### **Questions / discussion**



Merci de votre intérêt!

## Colloque spécialisé sur les installations électriques

Autres	réalei	mentations

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 **Réglementations après révision** 

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

15h10 Informations de l'UTP

Marcel Schmid, UTP

15h30 Fin de la manifestation



## Réglementations après révision

- 1. Introduction
- 2. Vue d'ensemble des réglementations RTE
- 3. Nouvelles réglementations (en cours d'élaboration)
- 4. Avancée des travaux
- 5. Questions et remarques

## Réglementations après révision – 1. Introduction

- Un des principes du programme RTE: les réglementations doivent être à jour (connaissances, expériences, prescriptions, technique, etc.)
- Comment le programme RTE vérifie-t-il l'actualité des réglementations?
  - → Revue RTE: fournit une image de l'«état»
    - «Sondage» auprès des entreprises, de l'OFT, etc.
    - > 5 ans après la publication, voire avant
    - Questions standard et questions spécifiques au cas par cas
    - Cette «revue» clarifie seulement l'état, les besoins.
    - Le groupe d'experts compétent de l'UTP discute et décide de la suite.



## Réglementations après révision – 1. Introduction

Décisions possibles des groupes d'experts après une revue:

- a) La réglementation demeure sans adaptation (tout va bien): la date d'édition demeure inchangée!
- b) Correction (petites erreurs): pas de lecture, uniquement quelques pages corrigées
- c) Adaptation: une lecture, nouvelle édition
- d) Révision partielle: une lecture, groupe de projet RTE, nouvelle édition
- e) Refonte: deux lectures, groupe de projet RTE, nouvelle édition
- f) Retrait de la réglementation, sans remplacement. Les entreprises et l'OFT sont informés en conséquence.

## Réglementations après révision –

2. Réglementations sur les installations électriques

	Titre	Édition	État
R RTE 26201	Éclairage de l'infrastructure ferroviaire	04.11.2020 a)	Actuel → G. Hurni
R RTE 26900	Contrôles des installations électriques	18.08.2020	Actuel → G. Gröner
D RTE 27100	Démonstration de la sécurité des installations électriques	01.05.2016 a)	En cours! Lecture unique T3/23
R RTE 27200	Dimensionnement des supports de la ligne de contact	17.01.2013	En cours! Lecture unique jusqu'au 28 avril 2023
R RTE 27230	Installations de lignes de contact dans les dépôts et ateliers	12.05.2022	Actuel → W. Kurfess
D RTE 27900	Manuel des conducteurs de retour de courant et des mises à terre	01.07.2014 a)	Revue terminée, préparation du projet
R RTE 27960	Avis de mise en garde des installations de courant de traction	13.01.2015	Revue terminée, groupe de projet dans les starting-blocks
R RTE 20600	Sécurité lors de travaux sur les installations électriques ferroviaires	15.01.2012	Grand retard! Groupe de projet se met en place → Th. Bolleter

## Réglementations après révision – 3. Nouvelles réglementations

### Réglementations en cours d'élaboration:

	Titre	Édition	État
D RTE 27901	Mise à terre et retour de courant dans les dépôts et ateliers	(2023)	Derniers travaux → W. Kurfess
D RTE 27800	Installations électriques des tramways	(2023)	→ E. De Cassan
D RTE 28100	Réseaux de données	(2024)	En cours!

• D RTE 27100 (d, f), 2016

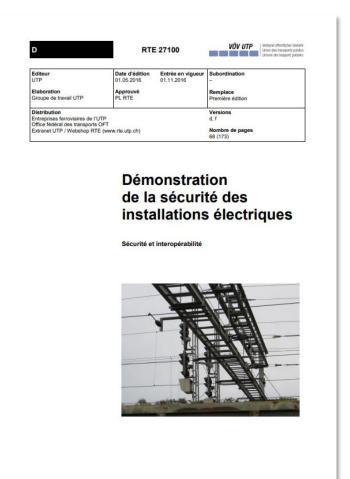
### **Tâches**

- Examiner et traiter les différentes propositions
- Élaborer deux nouveaux modèles
- Vérifier l'implication de la norme SN EN 50562:2018
- Adapter la réglementation selon les DE-OCF 2024 et la Directive de l'OFT Organes de contrôle indépendants (2020)

Le groupe de projet D RTE 27100 œuvre.

Direction: Stefan Hofmann, SOB

- Lecture unique: septembre/octobre 2023





R RTE 27200 (d, f), 2013

### Tâches

- Clarifier la hiérarchie des normes
- Ajouter un renvoi vers les homologations de type
- Clarifier certains points précis

Le groupe de projet R RTE 27200 œuvre.

Direction: Thomas Lang, Langconsulting

- Préparatifs terminés
- Lecture unique: jusqu'au 28 avril 2023
- Publication: avant la fin 2023



### Dimensionnement des supports de la ligne de contact



© UTP



D RTE 27900 (d, f, i), 2014; avec des corrections!

Revue effectuée, 91 retours de 12 personnes + volumineuse proposition de 2014 (structure)

Traitement des remarques à suivre

Mandat de projet et composition du groupe de projet à suivre





© UTF



D RTE 27960 (d, f), 2015

### **Tâches**

- peu de choses à faire
- quelques clarifications thématiques
- petits compléments
- mise à jour par rapport aux dernières bases

Le groupe de projet D RTE 27960 est défini.

Direction: encore indéterminée

- Préparation: ...
- Une lecture: ...
- Publication: ...



#### Réglementations après révision – 5. Questions et remarques

Vos questions?

. . .

. . .

• •



#### Réglementations après révision – 5. Questions et remarques

Au nom de la direction du programme RTE

# MERCI, MERCI, MERCI!

- pour votre participation aux revues
   Les feedbacks améliorent nos réglementations RTE.
- pour votre participation aux lectures
- aux collègues qui œuvrent dans les groupes de projet!

#### **Courte pause**

Merci de reprendre place rapidement.
 Le prochain exposé débute à 14h50.



#### Colloque spécialisé sur les installations électriques

A١	utr	es	rég	lem	enta	atior	1S

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 Réglementations après révision

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

#### Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

15h10 Informations de l'UTP

Marcel Schmid, UTP

15h30 Fin de la manifestation







# Après 175 ans, la tendance persiste avec la même intensité:

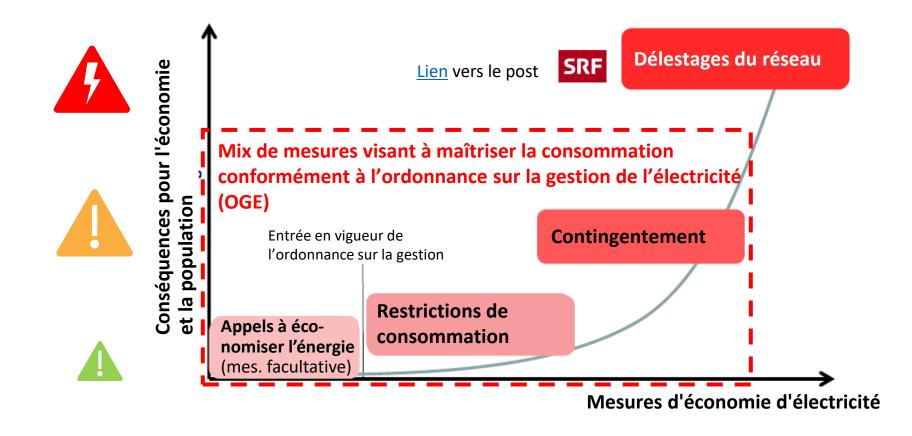
- automatisation
- décarbonisation
- digitalisation et interconnexion fonctionnelle de nos lieux de vie.



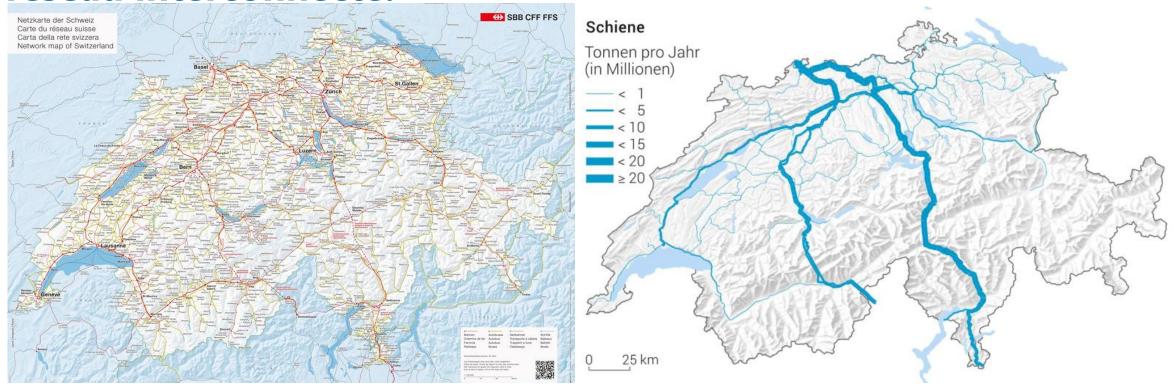
# Soyons lucides – Nous avons besoin d'électricité comme d'air pour respirer.



#### Pénurie d'électricité – mesures à attendre des autorités. Délestages cycliques risquent de survenir dans les cas extrêmes.



Les TP sur rail, sur route et le transport ferroviaire de marchandises ne peuvent fournir des prestations que dans le cadre d'un réseau interconnecté.



Les mesures de réduction de l'offre et de l'approvisionnement d'électricité (mesures de réduction de la consommation) ne doivent pas être prises de manière ponctuelle et s'inscrire dans des rouages fins; elles doivent être déduites globalement à partir d'un objectif supérieur à l'échelle de la Suisse, être mises en œuvre de manière robuste et avec les mesures d'accompagnement correspondantes, et être pilotées de manière centralisée.

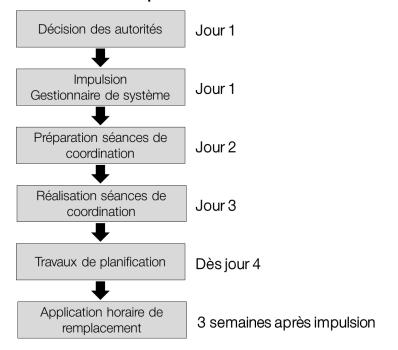
#### Réductions de l'offre dans les transports publics.

Les scénarios de base suivants sont actuellement élaborés sur le plan conceptuel:

Une réduction de l'offre serait ordonnée par les autorités et devrait être accompagnée de mesures d'accompagnement.

Niveau	Description	Durée de préparation	Marche à suivre	
Suppression HP Economie jusqu'à 1.6%	Suppression des prestations d'heure de pointe	1 semaine	Pas de coordination nécessaire. Chaque	
Réduction capacité Economie jusqu'à 7.5%	Compositions raccourcies, offre de base assurée	1 semaine	entreprise ordonne les mesure pour elle-même	
<b>Réduction offre</b> Economie 11% jusqu'à env. 15%	Suppression partielle de l'offre de base	3 semaines	Séances de coordination régionales	

#### Procédure – Délai pour la réduction de l'offre:





Pénurie d'électricité – Modèle progressif avec scénarios pour les trafics voyageurs et marchandises contributions des TP

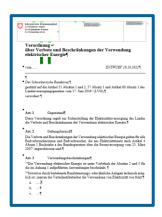
gestion de la Confédération. pel aux économie: ctricité de l'AFP moyen à fort très fort à extrême «à tout prix» Délestages cycliques OFT déclenche le travail des gestionnaires de système rail/route Basic: activer les Basic: mettre en Diminution du TM. le Forte limitation, voire arrêt du TM, Réduction de la capacité et Immobilisation potentiels d'économies œuvre des cas échéant arrêt du mise à l'arrêt du système rail de l'offre en trafic voyageurs immédiate extraordinaires sur la interdictions TV rail L'économie et la base du volontariat supplémentaires société se trouvent Il est possible de produire 8 scénarios avec rapidement dans une 1700 GWh/a une contribution et une durée de préparation Représentation situation d'urgence différentes. grave, car sinon plus rafic voyageurs proportionnelle rien ne fonctionne. Limite de productibilité approximative à l'image des chemins de fer à voie normale CFF, BLS, SOB. En fonction de l'évolution de la demande, progression incertaine. 🤇 440 GWh/a 325 GWh/a Sem.1 | Sem.2 | Sem.3 | Sem.4 | Sem.1 | Sem.2 | Sem.3 | Sem.4 | Sem.1 | Sem.2 | Sem.3 | Sem.4 | Sem.5 | Sem.6 | Sem.1 | Sem.2 | Sem.3 | Sem.4 | Sem.1 | Sem.2 | Sem.3 | Sem.4 | Sem.5 | Sem.6 | Sem.7 |

Focus des nouvelles ordonnances de

- Les transports publics n'offrent que de faibles potentiels de réductions des besoins sans limitations sensibles pour la clientèle (réduction de l'offre et/ou limitations pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes).
- L'épine dorsale des transports publics ne peut être réduit que dans des limites très strictes (jusqu'à -29% max., soit env. 15% de réduction globale des besoins) (jusqu'au niveau 2). En decà de cette «limite de productibilité», il doit être totalement interrompu(!).
- L'éventuelle mise en œuvre de ces scénarios s'effectue par des gestionnaires de système (similaires à Corona) rail (CFF) et route (CarPostal) sur ordre de l'OFT.
- Les délestages cycliques mettraient rapidement le trafic ferroviaire à l'arrêt (niveau 5).



#### Ordonnances en cas de pénurie d'électricité : Projets du 03.03.2023 - Vue d'ensemble de l'affectation

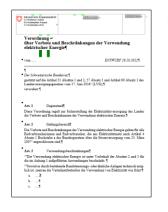


## Interdictions et restrictions d'utilisation de l'énergie électrique

- Interdiction du mode veille
- Restrictions éclairage public: Point à prendre en compte pour les TP sur la route
- Nettoyage extérieur du matériel roulant interdit à partir du palier 1
- Escaliers et trottoirs roulants interdits à partir du palier 2
- Restrictions éclairage et publicité
- Restrictions chauffage/refroidissement/eau chaude
- · Restrictions des heures d'ouverture des magasins
- Offres de transport de personnes sans fonction de desserte interdits à partir du palier 4

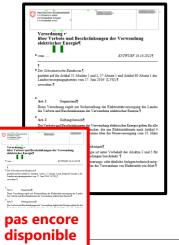
# Contingentement immédiat de l'énergie électrique

- Pour les entreprises suivantes, les mesures visant à réduire la consommation se basent sur l'ordonnance de gestion séparée ("Modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité"):
  - les gestionnaires d'infrastructure;
  - les entreprises titulaires d'une concession de transport de voyageurs pour les offres remplissant une fonction de desserte;
  - les entreprises qui assurent le transport de marchandises au sens de l'art. 1 LTM (rail, téléphériques, navigation, y compris les installations de transbordement du TC et les voies de raccordement).



#### Délestages du réseau

- Les TP ne peuvent pas maintenir leur fonction → Les TP ne bénéficient pas d'exceptions (cf. commentaire de l'art. 5)
- Les cantons n'ont <u>pas</u> la compétence de définir d'autres exceptions en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution et dans la mesure où cela est techniquement possible.



#### Contingentement de l'énergie él.

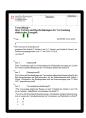
- Exception analogue au contingentement immédiat.
- Pour les offres de transport de personnes sans fonction de desserte, les dispositions suivantes s'appliquent : Pour la cession des contingents, "le secteur de l'électricité ou les associations de la branche, comme l'AES, élaboreront probablement des lignes directrices au sens de recommandations et les mettront à la disposition du public".



# Ordonnances en cas de pénurie d'électricité : Aperçu des étapes de l'escalade

# Interdictions et restrictions d'utilisation de l'énergie électrique

- Interdiction du mode veille
- Restrictions éclairage public: Point à prendre en compte pour les TP sur la route
- Nettoyage extérieur du matériel roulant interdit à partir du palier 1
- Escaliers et trottoirs roulants interdits à partir du palier 2
- Restrictions éclairage et publicité
- Restrictions chauffage/refroidissement/eau chaude
- Restrictions des heures d'ouverture des magasins
- Offres de transport de personnes sans fonction de desserte interdits à partir du palier 4









Réductions de l'offre dans les transports publics

Palier 4

Palier 3

Palier 2

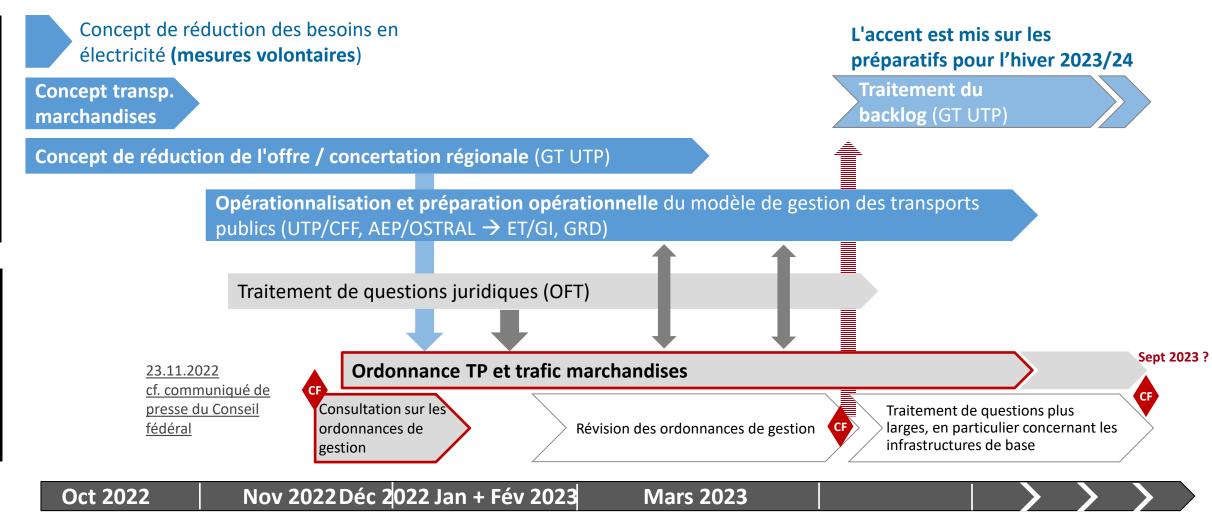
Palier 1



## PostAuto () Carlostal AutoPostale VÖV UTP

#### Pénurie d'électricité:

#### Etat et perspectives des préparatifs des transports publics



# Le chemin vers le «Modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité»

#### COVID-19

Analyse nationale des risques CaSUS 2020

02.12.2021 Décision du comité directeur de l'UTP WV III DO TO SER CFFFS

O2.09.2022

cf. blog d'actualités de l'OFT

Gestionnaires de système Rail (CFF)

et Route (CarPostal)

activé par l'OFT

Groupe de travail UTP «Pénurie d'électricité dans les TP»

UTP (CIS) GT
"Normes
appropriées"

Groupe de travail CFF, OFT, AEP/OFAE, OFPP, OSTRAL «Pénurie d'électricité et panne de courant 50 Hz @ TP»

#### **Travail de fond CFF**

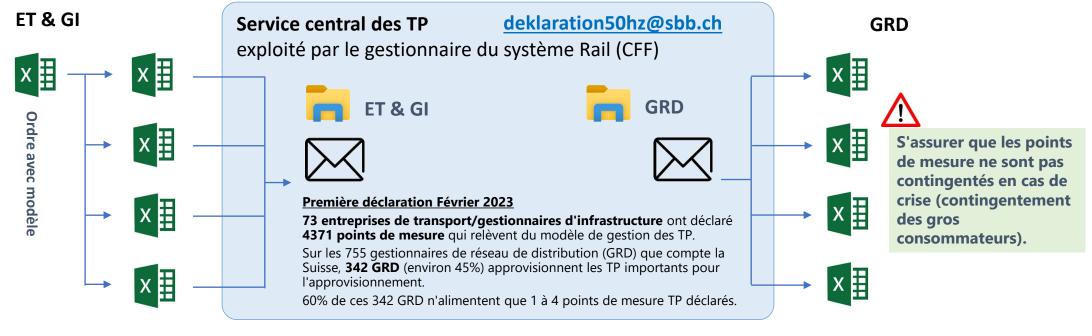
Documentation "Alimentation de secours en cas de pénurie d'électricité" (UTP/RTE)

Analyse de la résilience 50 Hz, BIA CFF Infrastructure (scénarios extrêmes)

2014 2020 2021 2022 2023

RNS14

# Modèle de gestion des TP en cas de pénurie d'électricité : Déclaration des raccordements au réseau 50 Hz/points de mesure



1 ET et GI saisissent les points de mesure pertinents situés dans le champ d'application et les soumettent par courriel ("Déclaration").

- Vérification de la plausibilité des points de mesure exemptés du contingentement, examen du champ d'application (TP avec fonction de desserte).
- Consolider les points de mesure de tous les ET/GI, établir des extraits par gestionnaire de réseau de distribution (GRD).
- Communication des données et mandat au gestionnaire de réseau de distribution (GRD) concerné d'exclure les points de mesure du contingentement des gros consommateurs.
- Mise en œuvre par les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et confirmation du traitement des données au moyen d'une confirmation via MS Forms.



Économiser ensemble l'électricité et le gaz. Éviter les goulots d'étranglement.

# Merci beaucoup pour ta contribution à la sécurité de l'approvisionnement et à la prévention d'une pénurie d'énergie!

#### **Daniel Gerber**

Responsable du groupe de travail de l'UTP «Pénurie d'électricité dans les transports publics»

daniel.gerber@sbb.ch

079 610 18 86

Pénurie d'électricité @ TF



## Colloque spécialisé sur les installations électriques

Autres réglementations

13h30 Informations de l'Office fédéral des transports

Hermann Willi, OFT

14h10 Directive C3 de la SGK: nouveautés de la dernière

édition

Markus Enzler, RBS

14h30 Réglementations après révision

Robert Leemann, CFF

14h40 Pause

Nouveautés dans le domaine des installations électriques

14h50 Pénurie d'électricité

Daniel Gerber, CFF

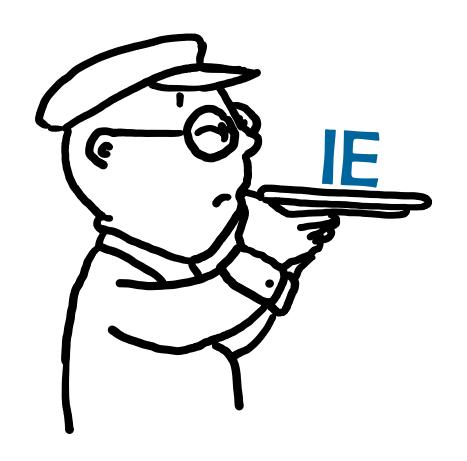
15h10 Informations de l'UTP

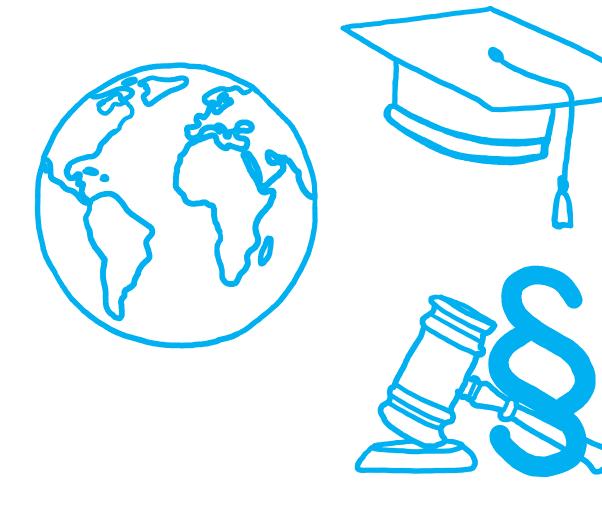
Marcel Schmid, UTP

15h30 Fin de la manifestation



#### Informations de l'UTP





#### Informations de l'UTP sur la nature





# Groupe de travail Nature, «Profil d'espace libre pour la végétation»

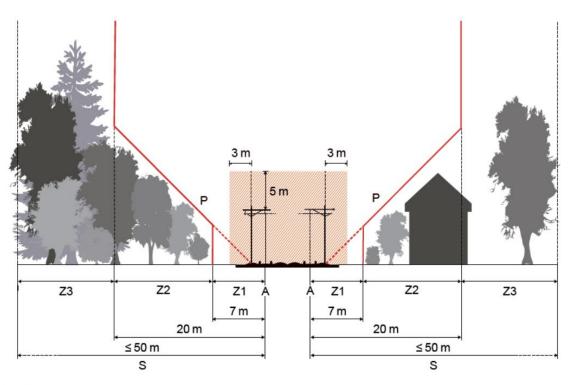


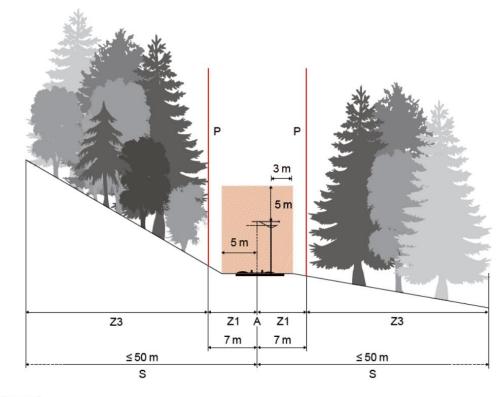
- Le profil d'espace libre pour la végétation / profil de végétation est défini dans la norme VSS-71240 «Entretien des espaces verts de l'infrastructure ferroviaire; Végétation non ligneuse, haies et buissons» du 31 mars 2019.
- Sa mise en œuvre pour les plantes ligneuses, les forêts et les arbres isolés est jusqu'ici réglementée dans le règlement CFF I-20025. Ce dernier va être intégré à la réglementation R RTE 20913, et les profils de végétation seront développés.

#### «Profil d'espace libre pour la végétation»

- Le R RTE 20913 «Profil de végétation» définit le standard de l'état de la végétation le long des voies ferroviaires suisses de manière contraignante pour les gestionnaires d'infrastructure.
- Le R RTE 20913 est donc une prescription d'exploitation importante pour la sécurité selon la directive sur la promulgation de prescriptions d'exploitation et de circulation des trains (Dir. PE-PCT, chiffre 2.8.2).
- La réglementation vaut pour la voie normale, la voie métrique, les tramways et les voies de raccordement, de garage et de triage.

## R RTE 20913 «Profil de végétation»: exemples





#### Legende

A Gleisachse

d örtlich maximal erreichbare Baumhöhe

S Sicherheitsstreifen

P Profillinie

vN variable Neigung

Z1 intensive Unterhaltszone

Z2 stufige Gehölzzone oder Einzelbäume

3 stabiler Wald

Mindestabstände gemäss R RTE 20600

#### Legende

A Gleisachs

d örtlich maximal erreichbare Baumhöhe

S Sicherheitsstreifen

P Profillinie

N variable Neigung

Z1 intensive Unterhaltszone

Z3 stabiler Wald

Mindestabstände gemäss R RTE 20600

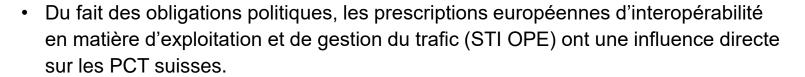


#### Informations de l'UTP sur les prescriptions





#### PCT 2024, édition numérisée





- Selon les STI OPE, les PCT doivent par exemple indiquer quelles réglementations s'appliquent aux chemins de fer interopérables (IOP). Cette exigence est réalisée par l'intégration dans les PCT 2024 de champs d'application partiels tels que IOP, NIOP, courses sans signaux, etc. Tous les chiffres des PCT sont adaptés en conséquence.
- En outre, les fonctions décrites dans les PCT doivent être attribuées à des catégories données, telles que mécanicien de locomotive, personne instruite, personne compétente, etc.
- Pour chaque fonction selon les PCT (p. ex. personne instruite), il convient de savoir précisément le champ d'application partiel dans lequel elle se trouve et les prescriptions applicables.
- Les chemins de fer sont responsables de la mise en œuvre. Le type de mise en œuvre n'est pas prescrit. Pour les petites entreprises, une «copie» et la remise au format papier restent possibles. Pour les entreprises de plus grande taille, le format papier n'est plus opportun et il y a lieu de passer à une solution numérique.
- Les CFF exploitent par conséquent depuis quelques années une application de prescriptions qui propose des filtres spécifiques et d'autres possibilités dans la gestion des utilisateurs notamment. Les groupes de travail de l'UTP poussent conjointement l'application pour qu'elle devienne une solution de branche. Un accès minimal sera offert par l'UTP.



#### PCT 2024, édition numérisée



Chapitre 300.11 – Enclenchement, déclenchement et mise à la terre des lignes de contact

- Tous les chiffres PCT pertinents sont également attribués aux personnes compétentes et aux personnes instruites (fonctions selon PCT).
- Une remise des prescriptions au format filtré par fonction est possible au format papier ou numérique (application). Chaque entreprise doit le définir et le régler.
- L'utilisation de l'application requiert un équipement et une formation correspondants du personnel.

Il est recommandé de clarifier rapidement la solution choisie dans l'exploitation avec le responsable des prescriptions.



#### Informations de l'UTP sur la formation





#### Offres de formation de l'UTP, domaine «installations électriques»

- ☑ CAS Système ferroviaire
- ☑ MSC Europäische Bahnsysteme
- ☑ CAS Elektrische Triebfahrzeuge
- ☑ CAS Mechanische Schienenfahrzeugtechnik
- ☑ CAS Bahnbau
- ☑ CAS Voie ferrée

- ☐ CAS Installations électriques
- □ CAS Installations de sécurité
- **☑** Einführungskurs Eisenbahntechnik
- **☑** Grundlagekurs Bahninfrastruktur
- ✓ eduRail Weiterbildungen
- ✓ Modul Finanzierung und Abgeltung im öV
- ☑ Telekommunikation
- ☑ Construction de voies ferrées pour les crémaillères

Les personnes intéressées par un CAS Installations électriques sont priées de s'adresser à <u>urs.walser@utp.ch</u>.





#### Cours d'introduction à la technique ferroviaire (en allemand)

- Le cours s'adresse aux personnes travaillant depuis peu dans le domaine de la technique ferroviaire.
- Il fournit les connaissances de base et des bases techniques sur l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant.
- Il dure 18 semaines à 4 leçons.

Plus d'infos sur <a href="https://www.bfh.ch/de/weiterbildung/kurse/einfuehrungskurs-eisenbahntechnik/">https://www.bfh.ch/de/weiterbildung/kurse/einfuehrungskurs-eisenbahntechnik/</a>

#### Cours de base sur l'infrastructure ferroviaire (en allemand)

- Module 1: Bases ferroviaires: «comment naît un train?», accès au réseau
- Module 2: Exploitation et planification de l'horaire
- Module 3: Approvisionnement en courant de traction et lignes de contact
- Module 4: Sécurité, contrôle de la marche des trains
- Module 5: Voie ferrée et interaction
- Module 6: Bases légales et financement fédéral
- Module 7: Procédure d'approbation des plans (PAP)
- Module 8: Bases de la conception de plans de voies et de gares
- Module 9: Sillons et géomatique
- Module 10: Voie ferrées et fondations

Plus d'infos sur <a href="https://www.sob.ch/dienstleistungen/infrastruktur/kurse-bahninfrastruktur">https://www.sob.ch/dienstleistungen/infrastruktur/kurse-bahninfrastruktur</a>



Plus d'informations sur les offres de formation en technique ferroviaire:

#### www.utp.ch

- → Menu
- → Formation dans les TP
- → Formations spéciales ferroviaires

www.utp.ch/formation-dans-les-tp/Formations-speciales-ferroviaires





## Questions sur les exposés





#### Remerciements

- À Monsieur F. Fellay, ingénieur électricien EPF
   Merci pour l'excellente interprétation de toutes les présentations!
- À tous les intervenants
   Merci pour la préparation et la présentation des thèmes!
- À l'équipe d'organisation de l'UTP composée de Nicole Reinhard, Urs Walser, Marcel Schmid et d'autres Merci pour le son et l'image, les boissons et la nourriture!
- À toutes les personnes présentes
   Merci pour votre attention et votre participation active!

#### **Trois souhaits pour finir**

- Écouteurs
   Merci de rapporter les écouteurs à la sortie.
- Feedback nous voulons nous améliorer!
   Le formulaire de feedback vous sera envoyé par e-mail.
  - Si vous êtes mécontent(e) → dites-le-nous sans détour, ouvertement, concrètement
  - Si vous êtes content(e) → dites-le autour de vous, à l'interne comme à l'externe...
- Occasion unique de soigner les contacts!
   De nombreux experts sont présents aujourd'hui, abordez-les, posez-leur des questions...

... et bonne rentrée chez vous



#### **Titre**

# Back up

## Caractère contraignant des réglementations RTE

- Les réglementations RTE seules ne sont pas contraignantes. L'UTP recommande aux entreprises de reprendre les nouvelles réglementations RTE.
- ❖ La décision revient toujours à la direction de l'entreprise de chemin de fer. Si la direction déclare la réglementation RTE X contraignante, elle doit informer ses collaborateurs/trices et les mandataires externes. Lors de projets de construction et de maintenance, les réglementations à appliquer doivent être indiquées explicitement.